

PROCÈS- VERBAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

du lundi 19 mai 2025, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRESIDENCE M. Jean-Marc Hirschy

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée pour cette quatrième séance et remercie chacun pour sa participation.

Il salue particulièrement MM. Burim Ahmetaj (PS) et Sébastien Burri (PLR), proclamés élus au Conseil général suite aux démissions de MM. René Perret (PS) et Pierre-Alain Wyss (PLR). Suite à ces proclamations et à la démission de M^{me} Mélissa Rätz, suppléante du groupe Agora, M^{mes} Dominique Bressoud (PS) et Meryl Grosrenaud (AGORA) ainsi que M. Heinz Baur (PLR) sont devenus suppléants de leur parti. Il souhaite également la bienvenue au public et aux représentants de la presse.

1 APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 41 membres

Majorité absolue : 21 voix

Majorité qualifiée : 28 voix

- **Pour le PLR** Heinz Baur (*suppléant*) ; Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Sébastien Burri ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Océane Parrod ; Laure Pitteloud ; Pierre-Alain Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Caryl Tüller et Andy Willener.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Nicolas Béranek (*suppléant*) ; Nathalie Buri Beeler ; Jean-Pierre Cattin ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez (*suppléant*) ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Margherita Gioenco ; Jean-Marc Hirschy ; Raphaëlle Javet ; Emil Margot ; François Opplinger et Fabienne Robert-Nicoud.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset ; Philippe L'Eplattenier (*suppléant, jusqu'à l'arrivée de M. Philippe Vaucher à 20h20*) et Philippe Vaucher dès 20h20.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser (*suppléant*) et Jason Schweizer.



- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 5 membres Loïc Frey (UDC) remplacé par Frédéric Schlosser ; Nicolas Joye (PLR) remplacé par Heinz Baur ; Cécile Mermet (PS) remplacée par Miguel Dominguez ; Tobias Tüller (PLR) remplacée par Floriane Burri et Baptiste Vaucher (PS) remplacé par Nicolas Béranek.

La conseillère et les quatre conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, M^{me} Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, M. Steve Schimmer et M^{me} Audrey Donzé, techniciens du son, ainsi que 17 spectateurs et trois membres de la presse sont présents.

Vu l'absence d'un de nos questeurs, la droite de l'hémicycle a désigné M. Pierre-Alain Rohrer (PLR) pour occuper cette fonction en remplacement de M. Tobias Tüller (PLR) lors des travaux de ce soir. Le président félicite et remercie M. Rohrer pour cette élection temporaire.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances du 18 novembre 2024 et du 9 décembre 2024
3. Lettres et pétitions
4. Nomination d'un·e membre et/ou d'un·e suppléant·e à la Commission de gestion et des finances, suite à la démission de M. Pierre-Alain Wyss
5. Nomination d'un·e membre et/ou d'un·e suppléant·e à la Commission des règlements, suite à la démission de M. Pierre-Alain Wyss
6. Crédit de 3'322'000 francs pour développer l'attractivité du site Dubied
7. Crédit complémentaire de 239'000 francs pour la révision du plan d'aménagement local
8. Mise à jour des arrêtés de perception et de répartition des contributions et taxes d'équipement
9. Révision du règlement de distribution de chaleur des chauffages à distance communaux
10. Projet d'arrêté du groupe PS « *Crédit supplémentaire pour l'engagement de personnel d'encadrement au service de l'accueil de l'enfance* »
11. Projet d'arrêté du groupe PLR portant modification de l'arrêté « *Indemnité aux membres du Conseil général et aux partis politiques* », du 23 septembre 2024 (RSVDT 011.1)
12. Recommandation du groupe POP « *Projet de groupe E de détourner l'Areuse souterraine* »
13. Motion du groupe PLR « *Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée* »
14. Motion du groupe PLR « *Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers* »
15. Communications du Conseil communal
16. Interpellations et questions

Une modification étant demandée par le groupe socialiste, le président lui laisse la parole.

M. Emil MARGOT (PS) prend la parole ainsi : « *Le groupe socialiste souhaite demander une modification de l'ordre du jour. Notre questeur actuel, M. Jean-Pierre Cattin, a décidé de quitter ses fonctions et nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'informer la Chancellerie 20 jours avant cette séance afin que la question de son remplacement soit amenée à l'ordre du jour. Nous tenons à nous excuser pour cette demande de changement de dernière minute. Nous avons un candidat pour le remplacer en la personne de M. Romain Fragnière, qui reprend volontiers ce poste. C'est une question plus formelle qu'autre chose,*

mais il me semble que nous avons besoin de la majorité qualifiée pour modifier l'ordre du jour, et je vous invite donc à accepter cette modification. Nous ferons attention au délai des 20 jours la prochaine fois. »

Cette modification ne suscitant aucun commentaire et aucune autre proposition n'étant demandée, l'ordre du jour est ainsi amendé, via l'ajout d'un point 6. Nomination d'un questeur en remplacement de M. Jean-Pierre Cattin, et est accepté à l'unanimité par un lever de mains. Les points 6 à 16 devenant ainsi les points 7 à 17.

2 PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 NOVEMBRE 2024 ET DU 9 DECEMBRE 2024

GED 60375 ET 63081

Le procès-verbal du 18 novembre 2024 suscite le commentaire suivant :

- M. Andy WILLENER (PLR) indique que c'est bien lui et non pas M. Alexandre Willener qui s'est excusé à la séance concernée.

Ainsi corrigé, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité par un lever de mains, avec remerciements à ses auteurs.

Le procès-verbal du 9 décembre 2024 ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté avec remerciements à son auteure.

3 LETTRES ET PETITIONS

Le président indique avoir reçu, ainsi que la Chancellerie et le président du Conseil communal, la lettre de démission du Conseil général de M. Pierre-Alain Wyss (PLR) avec effet immédiat. C'est la raison pour laquelle son remplacement dans les commissions du Conseil général dans lesquelles il siégeait a été mis à l'ordre du jour. Il a également reçu la lettre de démission du Conseil général de M. François Oppliger (PS) pour le 31 juillet 2025. Il a également reçu la lettre de démission de la suppléance du Conseil général de M^{me} Mélissa Rätz (AGORA).

Compte tenu de l'entrée en force du principe de suppléance, le président profite de rappeler que l'article 3.9 du règlement général concernant les démissions des membres du Conseil général stipule, à son alinéa 1 : « *le membre ou le membre suppléant du Conseil général qui veut mettre fin à son mandat avant l'échéance d'une législature doit donner, en principe, un préavis de trois mois pour la fin d'un mois* », et son alinéa 2 : « *Pour ce faire, il en informe le président du Conseil général, ainsi que le président du Conseil communal* ». Cet article demande un délai de trois mois en principe, et l'esprit de l'article se veut d'être flexible. Cependant, ce délai permet de laisser le temps nécessaire au repourvoiement du siège laissé vacant et par effet de rocade, de contacter le ou la vient-ensuite pour remplacer la ou le membre suppléant, de prendre l'arrêté de proclamation et d'en faire la publication dans la Feuille officielle. Il remercie donc les membres qui seraient malheureusement amenés à démissionner de bien vouloir en prendre bonne note.

Sur un ton plus léger, le 12 décembre dernier, la Chancellerie a reçu un courrier de l'Amicale des Encaveurs bramoisiens faisant suite au classement navrant de la Handelszeitung et décernant à la commune de Val-de-Travers le titre de Commune la plus agréable, chaleureuse et souriante de la galaxie.

Pour terminer, chaque membre a reçu, le 19 décembre dernier, un courrier de la Commission des cadres et de la Commission du personnel concernant le gel des échelons et l'indexation des salaires des

collaborateurs communaux à 1.2 %. Si quelqu'un veut prendre connaissance de ces courriers, ils sont à disposition à la Chancellerie.

M. Jean Noël BOVARD (POP) demande la lecture de cette dernière missive.

Le président procède donc à sa lecture : *« Par la présente, la Commission du Personnel et la commission des Cadres souhaitent exprimer leur profond mécontentement face à la récente décision de ne pas octroyer l'intégralité de l'indice des prix à la consommation (IPC) fixé à 2.18 %, mais de le réduire à 1.2 %. Après plusieurs années de déception silencieuse, la coupe est pleine.*

Cette décision ainsi que le gel de l'échelon, perçus comme une nouvelle attaque contre les employés communaux, pèsent lourdement sur leur pouvoir d'achat, déjà fragilisé par l'inflation galopante et la hausse constante du coût de la vie. Maintenir des salaires en phase avec l'évolution des prix n'est ni un caprice ni un privilège, mais une nécessité pour garantir des conditions de vie dignes à des collaboratrices et collaborateurs qui s'investissent, jour après jour, pour le bon fonctionnement de notre commune et le bien-être de sa population.

Dans ce contexte, il semble essentiel de clarifier les pratiques en vigueur au sein des services. Les cadres veillent à accompagner leurs collaborateurs tout au long de l'année et s'assurent qu'en cas de faute professionnelle ou de dysfonctionnement dûment documenté, un avertissement soit adressé, entraînant ainsi le non-octroi de l'échelon pour l'année suivante. Il convient de souligner que très peu de cas sont signalés, ce qui reflète l'engagement des collaborateurs. Ces derniers s'investissent pleinement et mettent tout en œuvre pour répondre, en toutes circonstances, aux exigences de leur cahier des charges.

Force est de constater que ce sont systématiquement les salaires qui servent de variable d'ajustement dans l'élaboration du budget. Cette approche réductrice manque de vision, de réflexion et de respect envers celles et ceux qui assurent la continuité des services publics. De telles coupes n'ont qu'un impact minime sur les finances communales, mais un impact bien réel sur la motivation, la fidélisation et la reconnaissance des collaboratrices et collaborateurs.

Il serait réconfortant de constater que des initiatives comme le vote des EPT pour l'accueil de nouveaux enfants s'accompagnent d'une véritable volonté de prendre en charge les coûts associés, sans compromettre les compensations prévues pour le reste du personnel.

Nous souhaitons également relever que le ton employé par certains membres du Conseil Général ou de certains partis politiques lors des discussions survenues lors de la séance dédiée au budget 2025 du 09 décembre 2024, mésestimant les employés communaux et leur travail, a été parfois déplacé et irrespectueux. Ce manque de considération est inadmissible.

De plus, il est important de rappeler que le travail des collaboratrices et collaborateurs communaux, bien qu'indispensable, n'a qu'une influence limitée sur les résultats financiers de la commune. Ces derniers dépendent avant tout de la stratégie générale mise en place par les autorités communales. Faire porter aux employés les conséquences de ces choix est profondément injuste et déplacé.

Par ailleurs, les membres de la Commission du Personnel ont également exprimé leur démotivation à continuer de combattre encore et encore les mêmes problématiques récurrentes et se questionnent considérablement à adopter une démission en bloc de cette commission au profit d'une intervention syndicale, laquelle pourrait intervenir avec davantage de poids pour défendre les intérêts des employés communaux.

Nous tenons néanmoins à adresser nos sincères remerciements aux partis politiques et membres du Conseil Général qui ont défendu les collaborateurs communaux lors des débats. Leur prise de position en faveur de la reconnaissance du travail accompli témoigne d'un sens des responsabilités et d'une

compréhension juste du rôle central des employé-e-s communaux. Leur soutien est précieux et renforce la motivation de celles et ceux qui, quotidiennement, œuvrent pour la collectivité.

Nous espérons sincèrement que les prochaines discussions autour de l'établissement des futurs budgets se montreront plus constructives et qu'elles ne se focaliseront plus systématiquement sur les salaires des employés communaux. Une approche qui prend en compte d'autres leviers budgétaires et qui respecte la valeur du travail fourni par les collaboratrices et collaborateurs est à réfléchir.

Pour la Commission des cadres, Mme Camille Ahmetaj et pour la Commission du personnel, Mme Ingrid Segura »

M. BOVARD (POP) remercie le président pour sa lecture.

4 NOMINATION D'UN·E MEMBRE ET/OU D'UN·E SUPPLEANT·E A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES, SUITE A LA DEMISSION DE M. PIERRE-ALAIN WYSS

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle soumette ses propositions.

Au nom de son groupe, M. Florian DREYER (PLR) propose :

- M. Mike Cortese, membre
- M. Sébastien Burri, suppléant

Aucun autre candidat n'étant présenté, **MM. Cortese et Burri sont élus** tacitement **membre et membre suppléant de la Commission de gestion et des finances.**

5 NOMINATION D'UN·E MEMBRE ET/OU D'UN·E SUPPLEANT·E A LA COMMISSION DES REGLEMENTS, SUITE A LA DEMISSION DE M. PIERRE-ALAIN WYSS

Le président invite l'Assemblée à proposer des membres.

Au nom de son groupe, M^{me} Suzanne GFELLER (PLR) propose :

- M. Andy Willener, membre
- M^{me} Océane Parrod, suppléante

Aucun autre candidat n'étant présenté, **M. Willener et M^{me} Parrod sont élus** tacitement **membre et membre suppléante de la Commission des règlements.**

6 NOMINATION D'UN QUESTEUR EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-PIERRE CATTIN

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Au nom de son groupe, M. MARGOT (PS) propose :

- M. Romain Fragnière

Aucun autre candidat n'étant présenté, **M. Fragnière est élu** tacitement au poste de **questeur**.

7 CREDIT DE 3'322'000 FRANCS POUR DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU SITE DUBIED

GED ACG 71073 | RCG 64890

Avant de traiter ce point, le président souhaite la bienvenue à M. Philippe Vaucher (POP), qui n'est finalement pas excusé mais en retard. M. Vaucher souhaitant prendre sa place et après concertation entre le président et le chancelier, sans base réglementaire, ce cas de figure est accepté. M. Philippe L'Eplattenier reprend donc place au sein du public.

M. Sébastien BURRI (PLR) demande si c'est une règle fondue dans le marbre ou si c'est exceptionnel.

Le président indique que tant que ce cas de figure ne sera pas réglementé, elle sera ajustée au cas par cas, à bien plaisir des prochains présidents.

Le président laisse maintenant la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. Éric SIVIGNON (cc) indique que le rapport a été préavisé favorablement par la Commission de gestion et des finances (CGF) et par la Commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD). Le Conseil communal a reçu un amendement sur ce rapport, qui a été transmis sans complément d'explication. Le Conseil communal attendra donc d'écouter le développement de cet amendement avant de se prononcer.

Le président donne la parole à la commission de gestion et des finances (CGF) :

M^{me} Fabienne ROBERT-NICOUD (PS) s'exprime au nom de la Commission : « *La CGF a traité le rapport concernant le crédit de 3'322'000 francs pour le site Dubied en date du 28 avril et l'a préavisé favorablement.*

À l'unanimité, la CGF a reconnu qu'il s'agit d'un beau projet, ambitieux et un peu risqué, mais qui va dans le bon sens, tant au niveau du dynamisme économique que du dynamisme de la commune. La volonté du Conseil communal nous a été exprimée clairement et les questions posées ont trouvé réponse. En particulier, la CGF a été assurée que le projet est conforme au PAL, qu'il s'agisse de l'actuel ou de celui à venir.

Trois points ont été discutés plus particulièrement. Le premier est celui de la route. En effet, la Commune envisage de consentir un énorme investissement pour la route qui est actuellement partagée entre divers propriétaires privés. La CGF a été assurée que l'investissement ne se ferait qu'avec l'accord de toutes les personnes concernées, afin que la route devienne communale. Cette manière de faire a été saluée par la CGF dans son ensemble.

La question des places de parcs a également été abordée. Il est envisagé de les mettre en location, ce qui devrait assurer une rentrée financière à la Commune dans les années suivantes puisque le manque de place de parc dans la zone est un problème régulièrement soulevé. Bien sûr cela reste un pari, mais là aussi la globalité de la CGF a estimé que le projet et les projections étaient solides. Et le pari finalement pas si risqué que ça.

Enfin, la question de la passerelle a été abordée. Pour certain·e·s commissaires, celle-ci n'est pas nécessaire et sa non réfection permettrait d'économiser 92'000 francs, dont 46'000 francs à charge de la Commune. Les partisan·ne·s de la réfection ont, eux, surtout mis en évidence l'importance emblématique de celle-ci, ainsi que son aspect pratique. Par quatre voix pour et trois abstentions, la réfection de la passerelle a également été validée en CGF.

La Commission invite donc le Conseil général à accepter ce beau projet, afin que la Commune fasse le premier pas qui permettra au dynamisme économique de prendre son envol dans cette zone. »

La Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) et la Commission des travaux publics (CTP) ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Mike CORTESE (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du rapport précité relatif à la demande de crédit pour le développement du site Dubied.*

Nous reconnaissons pleinement l'importance stratégique de ce site pour Couvet et, plus largement, pour l'ensemble de la région du Val-de-Travers. Son potentiel de développement est indéniable, et nous soutenons l'objectif général de revitalisation du site. Nous sommes également conscients des défis que pose un tel projet : multiplicité des propriétaires, problématique de circulation et de stationnement, ainsi que les problématiques potentielles liées à une possible pollution industrielle héritée du passé.

Sur le fond, le groupe PLR formule cependant des réserves, principalement en raison du montant significatif de la demande de crédit. Nous estimons que l'investissement envisagé, bien que poursuivant un objectif louable, ne répond pas de manière directe et prioritaire aux besoins en infrastructures essentielles de la population.

Au vu de nos finances communales et au regard des défis qui attendent notre commune avec des investissements conséquents, il nous paraît indispensable de faire des choix responsables. C'est pourquoi, aujourd'hui, le groupe PLR prend ses responsabilités et choisit de soutenir partiellement cette demande de crédit.

Nous souhaitons envoyer un signal positif et insuffler une dynamique pour le début de la reconstruction du site Dubied. Nous proposons ainsi un amendement consistant à accepter uniquement la rénovation de l'accès routier au site pour un montant de 1'618'000 francs, sous réserve que les propriétaires concernés cèdent les parcelles concernées à la Commune pour 1 franc symbolique.

En revanche, nous ne soutenons pas l'acquisition de la parcelle bien-fonds 3703 pour un montant de 1'704'000 francs destinée à la création de places de parking et à l'implantation du local de chauffage à distance. Nous jugeons le prix d'acquisition élevé au vu de l'état actuel du site, notamment en raison des incertitudes liées à la pollution de cette parcelle.

Quand bien même nous reconnaissons l'intérêt stratégique de ce terrain pour la mise en œuvre et le développement du chauffage à distance, nous estimons qu'il est d'abord préférable et nécessaire de terminer et consolider le réseau existant avant d'envisager son extension. Nous souhaitons également – avant d'investir davantage – observer la dynamique que les multiples propriétaires entendent insuffler sur ce site. Une fois celle-ci avérée, nous serons disposés à réexaminer ce projet. Ainsi, au vu de ces

arguments, nous pensons qu'il est prématuré d'acquérir cette parcelle, d'où notre proposition d'amendement.

Concernant la rénovation de la passerelle, le groupe PLR était divisé. Si son intérêt patrimonial et historique est certain, son utilité reste discutable. Toutefois, dans un esprit de compromis, nous avons choisi de ne pas remettre en cause ce poste, afin de préserver l'équilibre de notre amendement.

Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention du Conseil communal sur le risque que cette rénovation engendrera des problématiques de stationnement liées au parcage de véhicules se rendant sur le site Dubied, ce qui pourrait réduire les places disponibles pour espaceVAL. À notre connaissance, cette passerelle avait d'ailleurs été en partie condamnée pour cette raison. Il conviendrait donc d'analyser cette problématique avant toute décision définitive.

En conclusion, le groupe PLR acceptera la demande de crédit dans sa version amendée, mais la refusera si cet amendement n'était pas retenu. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe a pris connaissance avec une grande attention du présent projet. En préambule, il tient à saluer la volonté de l'Exécutif de proposer une revalorisation de ce site qui, à son sens, s'avère à terme nécessaire. Si l'intention exprimée dans le présent rapport est louable et que le projet proposé semble en apparence bien ficelé, l'UDC ne peut réprimer quelques réticences quant aux ambitions exprimées. En effet, les montants consentis sont pour le moins importants et cet investissement global paraît assez risqué au regard des incertitudes planant notamment sur la suite qui sera donnée au développement par les différents acteurs qui l'entourent. En outre, les risques de surcoûts liés à une potentielle pollution importante du site laissent perplexe. Cela a d'ailleurs été évoqué par son préopinant. L'UDC se demande dès lors si un développement par étapes ne serait pas plus opportun et, à cet effet, l'amendement proposé par le groupe PLR ainsi que les arguments exprimés par son rapporteur trouvent grâce à ses yeux. L'UDC s'avance donc avec prudence sur ce dossier et réserve son acceptation ou son refus du rapport en fonction de la teneur des débats, tant sur le rapport que sur l'amendement, et demandera avant le vote final une suspension de séance.

M. Burim AHMETAJ (PS) souligne que ceci est un avis général et que son groupe reviendra plus tard sur la proposition du PLR. Le groupe socialiste tient à exprimer son soutien plein et entier à la demande du crédit de 3'322'000 francs pour le développement du site du Dubied. Ce projet ambitieux vise à transformer une zone industrielle endormie en un pôle d'activité stratégique pour notre vallée, en y associant développement économique, infrastructures publiques de qualité et valorisation du patrimoine communal. Un projet structurant pour la région. Le site Dubied est un lieu emblématique de Couvet et de Val-de-Travers. Sa transformation est une priorité inscrite dans le positionnement stratégique signé entre les communes et le Canton. Ce projet témoigne d'une volonté claire de ne pas subir l'avenir, mais de le construire. Il permettra de :

- Créer jusqu'à 22 places de parc sur les surfaces aujourd'hui inutilisées et de répondre à un besoin évident, condition essentielle à l'attractivité de nouvelles entreprises dans ce lieu.
- D'accueillir une chaufferie à distance dans un bâtiment rénové contribuant à la transition énergétique, dans un quartier de Couvet, au potentiel de chauffage à distance élevé.
- De rendre plus accessibles et attractives les parcelles pour de futurs investisseurs qui permettront de développer ce secteur à la longue histoire industrielle.
- D'améliorer la mobilité douce grâce à la réfection des accès piétons, cyclistes et routiers.

Une gestion responsable des finances communales, un plan de financement maîtrisé, équilibré et prévoyant un tiers du crédit, soit 1'205'000 francs, concerne les infrastructures qui deviendront publiques. Routes, signalétiques, éclairage, 341'000 francs sont dédiés à l'eau potable, donc pris en charge par un

domaine autofinancé. Le cœur du projet, soit 1'704'000 francs, vise à réaménager la parcelle 3703, propriété qui rejoint le patrimoine financier communal.

De plus, le projet bénéficie d'une subvention cantonale de 134'000 francs, déjà validée, démontrant le potentiel de ce projet reconnu au niveau cantonal. Des recettes locatives sont estimées à 32'000 francs par année et viendront ainsi compenser une grande partie des charges de ce projet, notamment au travers de l'allocation des places de parc ainsi que des locaux.

Le groupe socialiste tient également à saluer la prudence du Conseil communal, qui intègre les charges annuelles amorties à seulement 57'900 francs, tout en laissant ouvert la possibilité d'un prêt cantonal sans intérêt sur 20 ans, ce qui réduira encore l'impact budgétaire. Un investissement pour les générations futures. Ce crédit n'est pas une dépense à fonds perdu. C'est un investissement d'avenir, un levier pour l'emploi local et une impulsion au développement territorial. Ce projet est aussi un signal politique fort. Nous croyons en notre région. Nous investissons pour qu'elle attire des entreprises, créer de la valeur et offre un cadre de vie attractif à ses habitantes et ses habitants. De plus, ce projet permet de faire revivre un lieu emblématique de notre vallée qui, depuis les années 1980, n'a pas de direction claire dans son développement, alors qu'il présente un énorme potentiel pour toute la vallée. Le groupe socialiste salue la volonté du Conseil communal de développer cette zone, mais également les différents propriétaires du site Dubied qui se sont associés pour développer ce beau lieu.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste invite à voter en faveur de ce crédit et à soutenir le travail engagé par le Conseil communal.

M^{me} Adriana IOSET (POP) prend la parole ainsi : « *Le groupe POP remercie notre Exécutif et le personnel communal du travail fourni pour nous présenter ce rapport complet et clair.*

La proposition qui nous est soumise est cohérente avec la révision du PAL.

Une solution pratique est trouvée au problème de la rue bordant l'Areuse. L'état pitoyable de celle-ci constitue un écueil à n'importe quel projet de développement des bâtiments de la Dubied, fût-il grandiose ou modeste. À notre sens, il est bon que la Commune prenne en charge sa remise en état et son entretien et la solution trouvée nous paraît adéquate.

Nous sommes aussi favorables à l'idée de créer une place de parking et d'utiliser une partie des bâtiments pour développer le chauffage à distance. Une question : il existe déjà 40 places de parc et le projet qui nous occupe envisage la création de 22 places. Selon l'étude d'un bureau spécialisé, si le projet a le succès que nous lui souhaitons, il en faudra jusqu'à 400. Le Conseil communal peut-il nous dire où vont se garer les 338 voitures restantes ?

La rénovation de la passerelle est indispensable pour encourager les personnes travaillant sur le site à utiliser les transports publics. Nous y tenons, d'autant plus si elle est cofinancée par le Canton.

Le site Dubied fait partie de l'ADN du vallon. N'oublions pas qu'il fut la scène de luttes ouvrières sans précédent en Suisse ! Nous pensons qu'il serait bon de songer à consacrer un espace au souvenir de ces événements lors de l'aménagement des bâtiments qui appartiendront à la commune.

Aujourd'hui, le site Dubied a une grande valeur stratégique pour la Commune. Tentons de le relifter, attirons l'installation d'entreprises qui non seulement apporteront de nouveaux emplois pour nos habitants et habitantes, mais aussi des revenus fiscaux bienvenus. Redonnons vie à ce lieu, qu'il redevienne la « ruche bourdonnante » qu'il a été pendant 121 ans ! »

M^{me} Marie France PERRIN (AGORA) s'exprime ainsi « *Nous remercions le Conseil communal pour son rapport. Nous avons passé beaucoup de temps à l'étudier. Le groupe Agora est partagé sur le projet et sur l'amendement PLR et laisse la liberté de vote à chacun.*

Chez Agora, nous nous interrogeons sur l'utilité de la passerelle (cet argent serait mieux dépensé pour les crèches, par exemple). À l'époque de Dubied, la passerelle était utilisée par les ouvriers qui se rendaient au parking situé en face où se trouve maintenant espaceVAL et le terrain de foot. Ce n'est plus le cas à ce jour. D'ailleurs, les places de parc d'espaceVAL sont réservées à ses utilisateurs. Les personnes qui utiliseront la passerelle ne peuvent-elles pas marcher 50 mètres de plus ? Le régime de circulation est aussi à clarifier selon nous. La route va mesurer six mètres de largeur avec deux voies piétonnes de chaque côté et sera circulaire à sens unique. Mais qu'en sera-t-il des vélos ? Pourront-ils aussi circuler dans les deux sens ? »

M. SIVIGNON (cc) revient sur l'ensemble du projet parce qu'il y a quelques éléments importants à reprendre. Cela a peut-être été oublié dans le rapport, il s'excuse si c'est le cas, mais ce n'est pas pour rien que le Conseil communal présente un arrêté unique. Ces deux phases du projet sont vraiment liées l'une avec l'autre. Pourquoi ? Parce qu'en fait, ce qui manque actuellement sur le site Dubied pour vraiment avoir une attractivité importante, c'est la circulation et le stationnement. Il y a moins d'un an, une entreprise qui souhaitait s'installer dans des locaux du site Dubied n'est finalement pas venue à cause de ces raisons. Si l'amendement est accepté, la moitié du chemin aura été fait. Il y aura peut-être la route, mais cette entreprise ne serait pas venue. Ce qui compte pour le Conseil communal, c'est vraiment d'arriver à réaliser l'ensemble du projet aujourd'hui.

Cela fait 38 ans que l'usine Dubied a fermé. C'était en 1987. Depuis 38 ans, le nombre de propriétaires n'a fait que se multiplier. En 1987, il y n'avait qu'un seul propriétaire qui a vendu à un autre propriétaire qui lui a vendu à deux, puis à quatre, puis à dix et aujourd'hui, ils sont 20 propriétaires. Chaque année qui passe, le risque que le nombre de propriétaires augmente se multiplie, ce qui augmente le risque de complexifier encore toute la gestion foncière. M. Sivignon a commencé à faire un petit tableau qui résume les servitudes et les droits de passage mutuels sur tout le site. Il a arrêté ce tableau, car il en était déjà à plus de 100 lignes.

Pourquoi le Conseil communal propose-t-il ce projet aujourd'hui ? Son origine vient du chauffage à distance. C'est son extension qui a motivé en fait à construire tout ce projet, à commencer à discuter avec tous les propriétaires du site. Aujourd'hui, le chauffage à distance de Couvet regroupe à peu près 140 bâtiments qui lui sont raccordés. La chaufferie, juste à côté de la Place des collèges, arrive au maximum de sa capacité et de la chaleur qu'elle peut fournir. Elle possède deux chaudières à bois et deux chaudières à gaz qui permettent de chauffer ces 140 bâtiments. Il y a actuellement énormément de demandes pour raccorder des maisons au chauffage à distance et aujourd'hui la chaufferie ne permet plus de subvenir à ces demandes de raccordement, venant de tout le village de Couvet, mais principalement du quartier de Saint-Gervais. C'est un quartier très dense, qui répond à toutes les conditions qu'il faut pour pouvoir développer un réseau de chauffage à distance. Il faut de la densité. Il faut de vieux bâtiments qui soient classés. Ce sont souvent pour ces raisons que les clients se raccordent et qu'il y a autant de demandes sur cette zone. Une nouvelle chaufferie est donc indispensable, parce que celle d'aujourd'hui ne permet pas de chauffer tout ce quartier supplémentaire. Et pour construire cette chaufferie, il est nécessaire qu'elle soit proche du réseau, sinon le coût de chaleur augmente. Elle doit être disponible, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir y construire sans générer des nuisances trop grandes. La question de l'emplacement a donc été étudiée assez longuement. Et sur les environs de Couvet, il n'y a à peu près aucun autre lieu qui permette d'accueillir une nouvelle chaufferie pour le réseau de chauffage à distance. La contrainte aussi pour son développement est le timing. Les travaux ont commencé ce début du mois pour la traversée de la Grand-Rue de Couvet et il faut que le chauffage à distance soit synchronisé pour le quartier Saint-Gervais. Cette rue sera en travaux dans un an et demi. Évidemment, avant d'attaquer cette rue, il faut un plan pour une chaufferie. Et aujourd'hui, le plan proposé est le site Dubied. Pour le moment, il n'y a pas de plan B. Il est donc certain que si ce projet de nouvelle chaufferie n'avance pas, l'extension du chauffage à distance sur Couvet ne pourra pas se faire.

Pourquoi est-ce que le Conseil communal n'est pas plus précis dans son rapport sur ce développement du chauffage à distance ? Pour étudier le développement d'une nouvelle chaufferie, un bureau spécialisé doit être mandaté et ce sont des dizaines de milliers de francs qu'il faut dépenser. La Commune collabore déjà avec un bureau qui s'occupe du développement du réseau de chauffage à distance, mais l'Exécutif ne va pas lui demander de dépenser 100'000 francs d'études pour savoir quel type de chaufferie peut être installé, sans qu'il sache dans quel bâtiment elle sera implantée.

Le Conseil communal sait qu'il doit réfléchir à toutes les sources de chaleur disponibles aujourd'hui. Il y a du bois ici sur Couvet. Le bois est une denrée qu'il faut respecter et économiser. L'avantage du site Dubied, c'est qu'il y aurait deux options à disposition : le bois et l'Areuse. Il est donc également possible d'étudier l'installation de pompes à chaleur avec l'Areuse. La Commune met toutes les chances de son côté en développant une chaufferie à cet endroit. L'autre avantage est stratégique. Actuellement, le réseau du chauffage à distance se situe aux deux extrémités du site Dubied. Le fait d'implanter une chaufferie au milieu permettrait de réaliser le bouclage du réseau pour mieux sécuriser le réseau. Évidemment, en termes de coûts, l'efficacité est atteinte puisque le réseau serait bouclé et la chaufferie serait raccordée avec un minimum de mètres de conduites inutiles. À noter qu'un mètre de conduite coûte environ 1'000 franc. Si la chaufferie se situe à 100 mètres du réseau, c'est 100'000 francs supplémentaires à compter. Aujourd'hui, le but n'est pas de renchérir le prix de la chaleur pour le réseau du chauffage à distance et pour tous les clients de Couvet. L'objectif est d'arriver à tenir au maximum les 13,5 centimes de chaleur actuels. Ce prix fait que le réseau est attractif et le Conseil communal souhaite le développer dans ces conditions. Le but n'est vraiment pas de mettre la charrue avant les bœufs. Une option de chaufferie est nécessaire pour pouvoir développer ce chauffage à distance. S'il n'y a pas d'option, aucune étude ne sera faite et le chauffage à distance ne sera pas étendu. Cela signifierait simplement la fin du développement du réseau de chauffage à distance de Couvet.

Évidemment, le Conseil communal ne s'arrête pas à ce critère pour déployer un tel projet. L'autre élément déclencheur est la création de l'association des propriétaires du site Dubied en 2022. Comme évoqué, cela fait 38 ans que le site a été vendu. Les propriétaires s'étant multipliés au fil des années, les discussions avec ces derniers étaient compliquées. Chaque propriétaire avait ses contraintes et ses objectifs. Le fait que l'association se soit créée a énormément facilité la discussion, ce qui a également motivé le Conseil communal à développer un projet cohérent pour l'ensemble du site. Le Canton a accompagné la Commune dans cette vision globale. Le site est d'ailleurs inscrit dans l'Accord de positionnements stratégiques (APS) signé avec le Canton. C'est à ce titre que tout le soutien cantonal peut être déployé et peut être prévu dans ce rapport. Évidemment, si le projet complet venait à ne pas être validé ce soir, le soutien cantonal devrait être rediscuté et les 135'000 francs de subventionnement prévus pourraient ne plus être garantis. C'est un détail à l'échelle du projet, mais c'est quand même important d'avoir cette vision globale. La fenêtre de tir qui s'ouvre aujourd'hui n'est pas seulement liée à ces aspects, mais à toute une dynamique. Comme rappelé, cela fait 38 ans que Dubied a fermé, ce qui explique son état de vétusté. Il y a eu quelques fenêtres d'opportunité par le passé. Il y en a eu une à un moment où le Canton avait essayé d'approcher certains propriétaires. Cela s'était mal passé. Ils s'étaient fait mettre littéralement dehors des bâtiments. Et c'était reparti pour quinze ans sans que rien ne bouge.

Il y a ensuite eu une étincelle vers 2012 avec le projet Europan. Malheureusement, il y a eu d'autres contraintes et ce dernier n'avait pas réussi à gagner la confiance des propriétaires. Puis le site est à nouveau tombé dans les oubliettes. Maintenant, il y a une configuration qui aligne un petit peu toutes ces planètes. Il y a l'association, le chauffage à distance, le soutien des propriétaires et du Canton et le Conseil communal qui est motivé à développer ce projet. Il ne manque plus que le soutien du Conseil général.

Évidemment, par la suite, il faudra aussi réussir à gagner à nouveau toutes les signatures nécessaires pour faire ces opérations foncières. Mais tant que le Législatif ne signe pas cet arrêté, c'est impossible pour le Conseil communal d'aller plus loin. Il ne va pas continuer à démarcher les propriétaires des bâtiments pour leur dire peut-être que oui, peut-être que non, on pourra faire affaire, ou pas. Remonter un rapport

au Conseil général, c'est minimum six mois de travail : sa préparation, sa rédaction, sa présentation aux commissions. S'il n'y a pas de feu vert aujourd'hui, le projet s'arrêtera peut-être ici. Le Conseil communal ne va pas reprendre le dossier dans six mois ou un an. Cela ne fonctionne pas ainsi. Avec ce projet, tout est bien aligné. Il ne faut pas se mentir, si les planètes ne s'alignent pas jusqu'au bout avec le Conseil général aujourd'hui, il ne faut pas croire que le projet sera sur une étagère disponible quelque part et qu'il pourra être ressorti dans six mois, dans un ou deux ans. Les aléas qu'il y a sur ce type de projet sont grands. Les projets communaux de cette ampleur, ce n'est pas du Ikea, ce n'est pas disponible H24 dans un webshop. Ils se construisent au fil des années, au fil des opportunités et aujourd'hui, cette opportunité est là. M. Sivignon est allé rencontrer le propriétaire du bien-fonds 3703 en Thurgovie. Une fois, deux fois, il est aussi venu à son bureau pour discuter, mais c'est sûr qu'aujourd'hui, s'il n'y a pas le feu vert ici, peut-être que demain il vendra à un, deux, trois, cinq propriétaires différents, et ainsi il y aura une, deux, trois, cinq signatures supplémentaires à aller chercher le jour où la Commune voudra réactiver ce projet. Donc croire que ce projet sera disponible pour plus tard est un réel risque. Aujourd'hui, il y a cette possibilité. Encore une fois, rien n'est signé chez le notaire. Si ce montant est disponible aujourd'hui, le Conseil communal pourra commencer à négocier avec les propriétaires à la fois pour les servitudes, pour les droits de passage, pour la route et pour l'achat de ce bien-fonds. Sans ce feu vert, chacun reprend sa liberté. Libre au propriétaire du bien-fonds 3703 de le vendre à qui il le souhaite. Pour information, il n'était pas vendeur. C'est l'Exécutif qui est allé le chercher pour justement développer tout ce projet autour de Dubied. Il a réussi à le convaincre après des heures de discussion sur le bien-fondé de ce projet. Lui est extrêmement motivé par le fait d'implanter une chaufferie à cet endroit. À la deuxième rencontre, il est même venu avec des plans de chaufferie pour mâcher le travail. Il a évidemment été remercié. Il n'était pas tout à fait au clair sur tous les enjeux qu'il y avait sur le site. Mais c'est cela qui l'a motivé à quand même entrer en matière. Malheureusement, il n'est pas favorable à céder autant de surface que souhaité. Parce qu'évidemment, le projet au départ était encore plus ambitieux que celui présenté ici. Il faut être clair, l'Exécutif ne voulait pas simplement créer 20 places de parc. Il y a des possibilités sur le site d'en créer beaucoup plus. Pour cela, il faut que les propriétaires aient la volonté de vendre. Les accès pourraient être encore améliorés à futur, mais vouloir viser trop grand bloque tout. Et c'est pour cela que rien ne bouge depuis 38 ans. Et c'est pour ces raisons que finalement, les propriétaires, les uns après les autres, vendent à d'autres, parce qu'à un moment ils ont besoin de valoriser leurs bâtiments aussi. Et puis ils vendent parce qu'ils ont deux, trois, cinq, dix halles, des milliers et des milliers de mètres cubes à disposition. Aujourd'hui, c'est très compliqué de trouver quelqu'un qui va acheter la totalité de ces biens. Donc forcément, à chaque fois, cela entraîne des divisions parcellaires. Le Conseil communal insiste donc, c'est maintenant qu'il y a cette opportunité. Si le projet n'est pas accepté ce soir, le propriétaire prendra peut-être une autre décision, il vendra peut-être à quelqu'un d'autre, l'opportunité sera passée ! La Commune en prendra acte, ce n'est pas un souci. Encore une fois, ce projet n'est pas absolument vital, la Commune ne va pas s'arrêter de tourner si cette parcelle du site Dubied n'est pas achetée. Mais le Conseil communal est vraiment persuadé qu'au niveau stratégique, c'est maintenant qu'il faut aller de l'avant ! C'est un site qui représente presque cinq hectares de zones d'activités économiques sur la commune. Cela peut paraître petit, mais à l'échelle communale, c'est quelque chose de gigantesque. C'est un emplacement qu'il n'y a nulle part ailleurs sur la commune. Il est situé exactement entre espaceVAL et le centre du village. Il faut juste imaginer que si des emplois sont créés sur ce site, c'est espaceVAL, les restaurants qui sont de l'autre côté et tout le centre de Couvet qui en profiteront parce que le site est à une distance où les gens pourront marcher pour aller dans ces commerces. Donc, au niveau de la stratégie territoriale communale, c'est hyper intéressant, mais il faut se projeter un tout petit peu plus loin. M. Sivignon l'a dit dans quelques interviews qu'il a eues récemment sur la gare de Couvet et sur la Grand-Rue de Couvet : ce qu'on est en train de faire dans ce village, c'est un immense puzzle. Il y a la gare qui a été réalisée, le Conseil général a ensuite validé la réfection de la Grand-Rue, qui constitue la deuxième pièce du puzzle. À cette deuxième pièce, le Conseil communal propose d'en rajouter une troisième : la réhabilitation du site Dubied maintenant, parce que l'opportunité de tout raccorder correctement se

présente, afin de donner un nouveau souffle au centre du village et de développer le réseau de chauffage à distance.

Pourquoi est-ce si important pour la stratégie économique ? Au niveau de la commune, il y a 5'767 emplois. Ce sont les statistiques de 2022, ce sont les plus solides. Il y avait à peu près 6 millions de revenus en ce qui concerne les impôts sur les personnes morales et les impôts sur les frontaliers. Toute la partie IPM de la péréquation au niveau cantonal est exclue de ce calcul car elle n'est pas seulement liée à nos emplois, mais aussi aux emplois ailleurs dans le canton. 6 millions divisés par 5'767 correspondent à un peu plus de 1'000 francs par emploi créé. Ce ratio permet d'estimer combien d'emplois il faut créer sur Dubied pour amortir ce projet. Ce rapport mentionne 70'000 francs d'amortissement annuel, soit le coût pour la commune. Après on peut rajouter peut-être 50'000 francs parce que l'achat du bien-fonds 3703 ressort du patrimoine financier, qui n'est pas amorti selon les règles comptables communales. Admettons donc 130'000 francs à amortir sur une année, il y a déjà à peu près 32'000 francs de revenus. Comme cela a été dit, c'est quelque chose d'assez conservateur. 22 places de stationnement louées, une petite location par le chauffage à distance, une petite location des 1'000 mètres carrés. Cette location est extrêmement peu valorisée dans l'immédiat. Cela signifie qu'il faudrait créer à terme une centaine d'emplois sur le site Dubied pour arriver à rentrer dans les clous. Mais même si dans deux, trois ans ou quatre ans, on en a seulement 10, 20, 30, finalement, on a déjà fait un bout du chemin. Il faut vraiment arriver à se projeter à peine plus loin que ce qu'on a maintenant. Encore une fois, les planètes sont vraiment bien alignées en ce moment pour aller de l'avant avec ce projet. Et puis, il faut vraiment relativiser l'enjeu financier. Ce qui compte pour la commune, c'est l'amortissement annuel des projets développés.

Concernant la passerelle, est-ce qu'il aurait été mieux d'utiliser cet argent pour les structures d'accueil ? La passerelle coûte 92'000 francs et est subventionnée par le Canton à hauteur de 50 %. Cela fait 46'000 francs à payer par la Commune. La durée de vie de la passerelle est de 25 ans. Amortie à 2 %, cela correspond à 1'000 francs de charges annuelles. La passerelle est donc discutée pour une charge annuelle communale de 1'000 franc. Ce qui a été validé comme EPT en Commission de gestion et des finances pour les structures d'accueil en termes de charges annuelles, c'est 480'000 francs. C'est cela que la Commission de gestion et des finances a validé dans sa dernière session. Ici, ce projet arrive au total à quelque 100'000 francs annuels pour créer du stationnement, pour créer des places de parc et une passerelle qui aura une charge annuelle de 1'000 francs. Il faut vraiment garder ces éléments en tête pour vraiment se rendre compte de l'exposition financière de la commune avec un projet de cette ampleur. Donc dire que c'est un projet risqué au niveau financier, le Conseil communal ne le pense pas. C'est vraiment un investissement qu'il fait sur l'avenir et c'est un investissement que la Commune peut faire.

Pourquoi est-ce la Commune qui propose de réaliser ce projet aujourd'hui ? C'est parce qu'on voit que depuis 38 ans, c'est compliqué pour les privés de le concrétiser. C'est compliqué parce qu'ils sont nombreux et c'est compliqué parce que les entreprises, dans le monde d'aujourd'hui, ont une vision à deux, trois, cinq ans quand tout va bien, pour développer leurs activités. C'est la chance qu'a la Commune, pas seulement Val-de-Travers, mais toutes les collectivités publiques, c'est qu'elles peuvent se permettre, par leur solidité financière qu'elles ont vis-à-vis des banques et des prêteurs, de regarder plus loin que le bout de leur nez et donc à peine plus loin que la vision sur deux, trois ou cinq ans qu'une entreprise peut avoir. Pour une entreprise, poser 1,7 million de francs pour une route ou pour rénover des bâtiments, c'est énorme, surtout s'il n'y a pas de retombées financières immédiates. Mais au niveau d'une collectivité, il est possible d'avoir une vision sur le long terme. C'est ce qu'on fait pour le plan d'aménagement local, qu'on développe pour quinze ans. C'est l'horizon de temps qu'on doit se donner pour ce type de projet. C'est pour cela qu'il faut vraiment relativiser l'exposition par rapport aux coûts, l'amortissement annuel et la durée qu'on peut avoir devant nous pour gérer et développer ce projet.

Qui peut dire combien d'emplois seront créés sur le site Dubied avec ce projet ? Franchement, personne. Mais aujourd'hui, même avec 20 propriétaires, il y a quand même des entreprises qui se développent, qui cherchent à agrandir leurs locaux. Il y a une entreprise du littoral qui était à deux doigts de signer pour

s'installer ici. Il manquait une route et du stationnement. Donc il ne manque pas grand-chose. Mais une entreprise privée, elle, ne le fera pas. Et puis, elles ne le font pas depuis 38 ans. Ce n'est pas une opinion du Conseil communal, c'est vraiment un fait. Rien n'a été réalisé concrètement pour rénover la route et pour améliorer la situation. Donc, il faut vraiment relativiser et se rendre compte de la fenêtre qui est ouverte aujourd'hui, et ne pas la minimiser. Aujourd'hui, tous les projets s'imbriquent les uns dans les autres. Il y a la Grand-Rue de Couvet, le développement du chauffage à distance, le CAD des Bayards, la traversée de Fleurier et celle de Môtiers. Le Conseil communal essaie de planifier toutes ces réfections en cohésion avec les développements de réseaux de chauffage à distance. Cela demande aussi une motivation du Conseil communal. Aujourd'hui, il a la motivation de l'entreprendre. Qui dit que dans deux ans ou trois ans, il aura à nouveau cette motivation ? Peut-être pas. Et qu'est-ce qui se passera à ce moment-là ? On reprend tout le dossier Dubied, on le met dans un tiroir et peut-être que dans quinze ans, il y aura à nouveau un Conseil communal qui sera motivé. On aura peut-être dans quinze ans à nouveau les propriétaires qui seront motivés. Et peut-être alors que le Conseil communal sollicitera à nouveau le Conseil général. M. Sivignon ne sera probablement plus là dans quinze ans, mais peut-être qu'il y aura une nouvelle équipe qui proposera un nouveau projet. Mais croire que ce projet sera disponible dans trois ou quatre ans, il faut se l'enlever de la tête parce que c'est là qu'est vraiment le risque.

Concernant les réserves des groupes sur le montant, il faut vraiment le relativiser. Oui, effectivement, il faudra obtenir la signature de tous les propriétaires, cette tâche n'est jamais gagnée d'avance. Mais encore une fois, si on n'a pas le feu vert du côté Législatif, cela ne sert à rien que le Conseil communal passe des heures auprès d'un notaire et à lui payer des factures pour discuter de toutes ces démarches. Il faut faire les choses dans l'ordre. Il faut d'abord l'approbation du Conseil général. Ensuite, on met tout le monde autour d'une table et on leur dit que c'est à eux de jouer. Chacun a fait sa part. Maintenant, ce sera à eux, propriétaires du site Dubied, de savoir s'ils souhaitent finalement signer le projet présenté et construit avec eux depuis des mois. Honnêtement, le Conseil communal est assez confiant à ce sujet, mais il ne faut pas traîner !

Concernant le prix élevé, comme évoqué ci-devant, le propriétaire n'était pas forcément vendeur de lui-même. Il n'avait pas forcément d'intérêt particulier. Il a compris l'intérêt du projet. Il participe aussi à ces discussions. Quel était le prix du marché dans ce cas ? C'est une question que le Conseil communal s'est posée. Une vente se fait à deux, un acheteur et un vendeur. Il faut que les deux trouvent un accord. Aujourd'hui, il n'y a rien de signé. Les discussions sont en cours. À combien se montera la vente finale ? On ne sait pas combien. Quel sera le périmètre qui sera compris dans la vente finale ? C'est ce qui est proposé ici, mais tout d'un coup, on arrive à avoir un petit peu plus. Et puis surtout, le prix a été analysé par plusieurs personnes, notamment avec les services cantonaux qui, eux, ont estimé que le prix était tout à fait correct.

Le PLR a parlé du chauffage à distance et M. Sivignon souhaite répondre plus précisément. Si ce projet de chaufferie n'est pas accepté, probablement que les extensions du chauffage à distance seront bloquées. Il n'y a pas d'autres options disponibles qui permettent de conserver un prix de chaleur à 13,5 centimes. Aujourd'hui, le Conseil communal n'a pas d'autres options pour créer une chaufferie à ce prix. Donc l'extension du chauffage à distance serait probablement stoppée, ce n'est pas un souci non plus. Encore une fois, ce n'est pas une obligation au niveau communal de développer des chauffages à distance.

Concernant la passerelle, évidemment, son coût aura un impact au niveau du stationnement, peut-être que les piétons pourraient faire quelques détours pour l'emprunter. C'est intéressant parce que les discussions qui ont eu cours pour la réfection de la Grand-Rue de Couvet démontraient que la théorie était exactement l'inverse. C'est-à-dire qu'il faut justement des places de stationnement à proximité des commerces parce que les gens ne marchent pas 50 mètres. Et puis ce critère est revenu systématiquement dans toutes les séances d'information publique. Ce qu'il faut, c'est du stationnement proche des

établissements. Les gens ne font pas de détours quand il faut en faire, c'est un fait. L'intérêt de la passerelle, encore une fois, c'est se projeter à peine plus loin que juste sa réfection. Le jour où on a 50 ou 60 emplois de plus sur le site Dubied, les piétons seront peut-être tout contents de pouvoir l'emprunter. Et puis le tenancier d'un éventuel futur restaurant sur espaceVAL, ce que tout le monde appelle de ses vœux, disposerait d'une clientèle pouvant ainsi s'y rendre facilement. Maintenant, effectivement, ces places de parc seront peut-être d'une façon ou d'une autre consommées par d'autres emplois, d'où l'intérêt de développer en parallèle le stationnement pour des places de parc sur le site. L'idée est de voir après comment cela peut se gérer. Mais encore une fois, M. Sivignon ne croit pas que ce soit juste cette question de passerelle qui doit stopper le projet. C'est donc au Conseil général d'en juger, mais c'est vraiment quelque chose qui est anecdotique et qui sera tout à fait gérable le jour où le projet sera réalisé.

Au niveau de la pollution, c'est une question qui est apparue récemment sur ce site. Le service de l'environnement a récemment réalisé les investigations nécessaires. Un rapport a été établi mentionnant les charges, des analyses seront faites bâtiment par bâtiment. L'expérience nous montre que dans ce type de dossier, le traitement des éléments pollués est tout à fait gérable en cas d'excavation peu profonde. Des montants sont d'ailleurs prévus dans la demande de crédit pour couvrir les coûts des éventuels déchets pollués. C'est donc une question sous contrôle par rapport à l'ampleur des travaux prévus. Si la création d'une chaufferie devait générer des travaux conséquents de dépollution, cela serait couvert par l'autofinancement du chauffage à distance.

Concernant les places de parc, il est projeté d'en créer une vingtaine. Il en existe une quarantaine aujourd'hui. Le rapport évoque un chiffre de 400 places de parc. C'est gigantesque ! Pourquoi 400 ? C'est un bureau spécialisé qui a évalué ces 400 places, sur la base de calculs selon les densités d'emploi, les densités bâties et le nombre de mètres cubes disponibles sur le site. Évidemment, il ne faut pas rêver, il est quasiment impossible de créer un jour 400 places de parc sur le site Dubied, à moins qu'un des propriétaires crée un immense parking sur plusieurs étages, là peut-être qu'un jour on y arriverait, mais il faudrait encore qu'il y ait des retombées économiques suffisantes pour justifier la construction d'un tel parking. Aujourd'hui, les conditions ne sont absolument pas réunies. On n'est pas du tout à ce niveau de développement du site. Par contre, l'avantage qu'on a, c'est évidemment la proximité avec la gare. Le point le plus loin de Dubied est situé à 700 mètres de la gare. C'est l'immense avantage qu'on a et c'est aussi pour cette raison que le Canton nous presse de développer ce site Dubied : il est extrêmement bien situé. Donc potentiellement, avec la proximité de la gare, on arrive à développer tout un projet qui ne nécessitera certainement pas 400 places de parking. Il faut espérer arriver à réaliser ce projet sans créer autant de places.

Concernant la circulation piétonne, il faut effectivement donner l'avantage aux piétons de pouvoir circuler justement depuis la gare jusqu'aux entreprises qui viendraient s'installer. Concernant la mobilité cyclable, aujourd'hui, c'est un crédit d'études qui est proposé dans le rapport. Les plans de détails des aménagements ne sont pas dessinés. Un montant est prévu pour les aménagements de détails de ces accès. Évidemment, des choix devront être pris pour ces aménagements. Ce qui compte est de disposer du gabarit suffisant pour le passage des camions et le passage des piétons également. Probablement que le secteur passera en zone 30. Tout le devant de la gare est prévu en zone de rencontre à 20 km/h, donc depuis la passerelle qui est en face des bureaux Stirnemann, pour ceux qui connaissent, jusqu'à la passerelle routière de la gare, donc tout ce qui est au-delà de cette zone de rencontre sera probablement à 30 km/h. En effet, la mixité entre véhicules et vélos est beaucoup plus simple à envisager à cette vitesse limitée. Donc ce n'est pas une inquiétude à avoir. On commence à avoir pas mal de recul sur ces régimes de circulation qui peuvent être mis en œuvre. La question de la largeur et de la disponibilité pour tout le monde va être étudiée et le Conseil communal est confiant pour arriver à trouver une solution pour cette problématique.

M. CORTESE (PLR) souhaite savoir si les 20 propriétaires ont donné une garantie écrite qu'ils acceptent la vente. Et quel est le risque en cas de refus d'un propriétaire ?

M. SIVIGNON (cc) répond qu'il n'y a pas de garanties écrites. Pour en avoir, il aurait déjà fallu commencer à discuter avec les notaires. Ce sont des frais que le Conseil communal ne voulait pas engager. Aujourd'hui, les discussions se font avec le comité de l'association des propriétaires du site Dubied. Si le CG accepte ce soir, la balle sera dans leur camp. Si à la fin eux refusent, la Commune aura fait son boulot. Chacun fait son travail étape par étape. Et puis s'ils ne signent pas, le Conseil général ne prend aucun risque finalement. Parce que s'ils ne signent pas, on ne peut rien faire. Donc il n'y aura aucune dépense.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant combattue, le président rappelle l'amendement du groupe PLR :

Article premier : Un crédit de ~~3'322'000~~ **1'618'000** francs est accordé au Conseil communal pour développer l'attractivité du site Dubied

Article 2 : La dépense sera enregistrée comme suit :

1'205'000 francs - Projet 100.31.098 – Site Dubied – réfection des accès		
Réfection des accès	Taux d'amortissement	2 %
	Compte d'investissement	50100.00 Routes / voies de communication
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
Signalisation et mobilier	Taux d'amortissement	5 %
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	31 6150 Routes communales (Territoire)
72'000 francs - Projet 100.41.124 – Site Dubied – EP		
Eclairage public	Taux d'amortissement	5 %
	Compte d'investissement	50600.00 Biens mobiliers
	Entité de gestion	41 6150 Routes communales (TP)
341'000 francs - Projet 100.43.114 – Site Dubied – conduite eau potable		
Réfection réseau d'eau	Taux d'amortissement	2 %
	Compte d'investissement	50310.00 Ouvrages de génie civil du service des eaux
	Entité de gestion	43 7101 Approvisionnement en eau potable (Eaux)
1'704'000 francs - Projet 100.31.099 – Achat BF3703 et aménagements à Couvet		
Achat BF3703 et aménagements	Taux d'amortissement	Non applicable
	Compte d'investissement	70400.00 Bâtiments
	Entité de gestion	31 9630 Biens-fonds du patrimoine financier (Territoire)

Le président donne la parole au groupe PLR pour qu'il puisse développer son amendement.

Le groupe PLR sollicite une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance de cinq minutes à 21h10. Finalement, vu les débats nourris de ce soir, il reprend la séance à 21h21, après 11 minutes de suspension. Il donne ensuite la parole au groupe PLR.

M. CORTESE (PLR) remercie le président pour l'octroi supplémentaire de temps pour les réflexions. Après diverses discussions à l'interne de son groupe, il souhaite retirer son amendement. Son groupe refusera la demande de crédit dans l'optique de demander au Conseil communal de revenir devant le Conseil général avec une analyse plus poussée du terrain éventuellement pollué, et pourquoi pas en deux demandes de crédits : un pour l'accès routier et un pour le chauffage à distance.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que dans le prolongement des discussions à l'interne du groupe UDC et aussi de concert avec ses collègues du PLR, il s'agit pour son groupe de rejoindre cette position et de refuser aussi tout le projet. Il estime effectivement que la prise de risque est trop importante au vu de la valeur d'achat du terrain et du risque élevé que ce terrain soit pollué. Le groupe UDC estime que le Conseil communal devrait mandater une expertise de ce terrain afin de savoir s'il est pollué. Si oui, à combien estime-t-on la dépollution ? Auquel cas, le prix de rachat de ce terrain devrait être négocié en fonction des éventuels surcoûts idoines. Pour ces raisons, le groupe UDC suivra donc le PLR sur la position qu'il a exprimée.

M. MARGOT (PS) prend rapidement la parole pour dire que son groupe redemandera une suspension de séance après avoir entendu le point de vue du Conseil communal à ce sujet, parce que c'est un retournement de situation qu'il n'avait pas prévu et qu'il apprend à l'instant.

D'un point de vue un peu plus personnel, il se permet quand même de dire qu'il est un peu étonné. Il y a des séances de commission exprès pour ça, afin d'éviter d'arriver en plénum avec ce genre de discussion. Il sait que ça peut arriver, mais c'est cool si à l'avenir, quand il y a des séances de commission qui votent unanimement pour un projet, on n'arrive pas à demander de le retirer au dernier moment avec des demandes complémentaires.

M. CORTESE (PLR) lui rappelle que le Conseil général reste le dernier organe à valider les demandes de crédits et que le travail se fait également ici ce soir.

M. SIVIGNON (cc) demande aux groupes PLR et UDC ce qui est attendu au niveau du risque de pollution. Un dossier a été élaboré par les services cantonaux avec leurs analyses. Par rapport au projet qui est présenté, quels risques ces groupes voient par rapport à cette pollution ? Concernant le projet de route et de construction de places de stationnement, des montants sont prévus par rapport à la démolition du béton et son évacuation. Si c'est finalement le prix d'achat du bâtiment, ce n'est qu'une question de négociation commerciale. Il rappelle que le propriétaire actuel, lui, n'était pas vendeur. Un prix a été discuté. Il est tout à fait au courant de la pollution, le Conseil communal également. Maintenant, ça sera dans les négociations finales que cela va se jouer. Mais l'Exécutif n'est pas du tout en position d'imposer un prix. Il n'a pas de leviers supplémentaires par rapport à cela. Donc qu'est-ce qui est attendu au niveau de la pollution dans ce cadre ? Peut-être préciser un petit peu davantage afin de se positionner et éventuellement faire voter le dossier.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe, ainsi que le PLR, demandent des analyses plus poussées et que la prise de risque soit davantage prise en compte. Le président du Conseil communal affirme que la Commune n'est pas en position d'imposer un prix. Eh bien, il estime qu'il faut se montrer peut-être un petit peu plus dur en négociation. On parle quand même d'un terrain en friche à 1,7 million de francs ! Il estime que pour ces terrains, avec la prise de risque qu'il y a, on peut quand même espérer négocier un petit peu davantage. Enfin, 1,7 million, c'est beaucoup, n'est-ce-pas ?

M. SIVIGNON (cc) demande sur quelle base les groupes PLR et UDC jugent que c'est trop cher ? Sur quelle référence, puisqu'il n'y en a pas actuellement ? Le Conseil communal a fait évaluer certains bâtiments par des experts en immobilier sur la base des polices ECAP et des bâtiments existants. La parcelle a également été évaluée par les services cantonaux qui, eux, gèrent des parcelles à peu près partout dans le canton. Des discussions avec d'autres gérants de friches industrielles ont également eu lieu, de sites industriels désaffectés dans d'autres cantons, au Jura notamment. Donc, qu'est-ce qu'on a comme référence ? 1,7 million, ce n'est pas simplement l'achat comme vous l'avez compris dans le rapport. Il s'agit d'acheter et de réaménager le site. Comme dit, le prix d'achat n'est pas public parce que le Conseil communal ne souhaite pas le rendre public, donc tout a été mis dans une seule ligne budgétaire. Cela a été expliqué en Commission de gestion et des finances, en Commission d'urbanisme, de l'énergie et du développement durable et dans les groupes à plusieurs reprises. Il ne faut pas tout mélanger. Ce n'est pas 1,7 million le prix d'achat. Le prix d'achat, le Conseil général ne le connaît pas.

M^{me} Céline RUFENER ESCHLER (PLR) indique que pour son groupe, la problématique ou le point d'interrogation, c'est vraiment par rapport à ce site pollué. Donc peut-être qu'il a mal compris la réponse du Conseil communal, mais il lui semble qu'il a été dit qu'il y avait déjà des premières analyses qui avaient été faites, mais sauf erreur, pas des analyses en profondeur. Donc si on n'excave pas, ça ne posait pas de problème. Il me semble que c'est ce que j'ai compris. En fait la question est de savoir s'il faut excaver en partie, ou s'il faut faire des travaux plus en profondeur, pour le chauffage à distance par exemple, que va-t-il se passer ? Parce que si le site est pollué, ça veut dire qu'il y aura des coûts de dépollution qui seront plus élevés. Par conséquent, le chauffage à distance, qui est autofinancé, se verra avec un prix du kilowattheure augmenté aussi. Donc ça peut prêter à en fait l'expansion de ce chauffage à distance. Et puis pour son groupe, il y a vraiment cette crainte de la pollution. Il aimerait vraiment avoir des garanties là-dessus avant de voter ce crédit. Parce qu'au moment où il sera voté, au moment où la parcelle sera achetée, si c'est pollué plus en profondeur et qu'il faut dépolluer, la parcelle sera déjà acquise. Qu'est-ce qu'on en fait si le chauffage à distance devient trop cher et qu'on ne peut pas le faire ? C'est vraiment plus que le prix d'acquisition de la parcelle ou qui pourrait peut-être changer si c'est pollué. C'est vraiment cette pollution qui inquiète et où le groupe PLR aimerait avoir des garanties avant de voter ce crédit qui sur ce point-là est un chèque en blanc.

Avant le vote de l'entrée en matière, il accorde au groupe socialiste 5 min de suspension de séance à 21h32. Finalement, c'est 9 min plus tard, à 21h41, qu'il reprend la séance. Il laisse la parole au Conseil communal.

M. SIVIGNON (cc) rappelle que des garanties signées, c'est comme dans tout projet, il n'y en aura pas. On a dépollué le stand de tir de Fleurier, on avait dû revenir avec un crédit complémentaire, cela fait partie des aléas. Par contre, maintenant le Conseil communal sait ce que ça coûte de sortir des mètres cubes de terre polluée. Il sait que dans le projet qui est proposé, pour créer des stationnements, il n'a pas

besoin d'aller bidouiller dans le sous-sol. Effectivement, c'est le chauffage à distance qui est à risque. Maintenant, pour celui-ci, qu'est-ce qui risque de se passer ? Stabiliser une dalle pour une chaudière pour creuser quelques micropieux ? C'est ça le risque auquel la Commune s'expose. Encore une fois, il y a l'expérience sur des sites pollués d'autres bâtiments. Les autres options pour le chauffage à distance sont de toute manière forcément plus chères : même si la Commune a 100'000, 200'000 francs supplémentaires à cause de la dépollution pour le chauffage à distance, ça sera au prix de ses clients. M. Sivignon ajoute que si à la fin le prix du kilowattheure est augmenté d'un ou deux centimes à cause de la pollution, le prix sera de toute manière à peu près dix, quinze, 20 % moins cher que celui actuellement des autres chauffages à distance privés. Donc voilà, au pire, c'est ça qui peut arriver. Pour les finances communales par contre, le risque est très faible.

Les garanties, le Conseil communal les aura le jour où le sol sera ouvert pour mesurer le niveau de pollution avec l'ingénieur environnement qui commence à remplir les godets de la pelleuse. C'est là qu'on verra ce qui en sort. Il y a eu d'autres surprises sur des sites pollués récemment sur la commune. C'est l'héritage de nos sites industriels. Mais encore une fois, pour ce projet, ce qui est dans ce crédit aujourd'hui, le risque est géré, des lignes budgétaires sont prévues. C'est sur les étapes suivantes, éventuellement peut-être pour les locataires s'ils veulent réaménager derrière, il y aura des coûts. Il y aurait des coûts pour les futurs locataires qui devront prendre cette pollution en compte. C'est pour cette raison que les chiffres prévus pour la location du bâtiment sont très faibles. Un bâtiment industriel se loue facilement 100 francs/m² à l'année. Dans les chiffres donnés, on est très loin des 100 francs par mètre carré, justement parce que les locaux ne sont pas du tout des locaux aux standards industriels.

Donc donner plus d'informations que ça... Peut-être que le dossier du canton aurait pu être fourni et encore, il aurait fallu le caviarder, mais il fallait compter environ dix heures de boulot pour le faire parce que c'est un dossier général concernant l'ensemble du site. Il y a donc des éléments sur des parcelles privées qui ne sont pas divulgués. C'était des éléments extrêmement techniques. Donner le nombre de PPM de CO₂ qui sortent de terre ou le nombre de PPM de cyanure qu'il y a dans tel ou tel endroit de la dalle, n'aurait pas beaucoup aidé au niveau du débat au Conseil général. Ces éléments ont été analysés par des professionnels du bâtiment et ce sont eux qui nous disent un petit peu à quel risque on est exposé. C'est pour ces raisons que ces montants ont été rajoutés dans le crédit.

Le groupe socialiste ayant demandé une suspension de séance, le président accorde 5 minutes à 21h51. Il reprend la séance à 21h57. L'entrée en matière étant combattue, le président laisse la parole à qui voudrait encore dire quelque chose.

M. SIVIGNON (cc) rajoute, pour détendre un petit peu l'atmosphère, que ce n'est pas l'avenir de la Commune qui se joue ce soir. Il faut vraiment relativiser tout cela. Encore une fois, des montants sont déjà prévus dans le crédit pour la pollution. Cela fait 38 ans qu'il n'y a pas un clou qui a été planté dans le site Dubied. À l'échelle de 38 ans, même si au pire des cas, on s'est complètement planté sur toutes ces évaluations et les mandataires sollicités et qu'il s'avère que 200'000 ou 300'000 francs supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les frais de pollution, cela équivaldrait à un crédit de 3'600'000 francs au final, est-ce que ce montant aurait fondamentalement l'ambition que nous avons pour le site ? Ce qu'il faut vraiment se poser comme question ce soir, c'est quelle image veut-on donner de la commune ? Ce n'est pas une question à 300'000 francs amortie sur 25 ans. Encore une fois, ce qui a été décidé en CGF, pour les crèches, on parle de 480'000 francs de charges annuelles qui ont été validées. Là, on parle de 100'000 francs auxquels sont adossés des revenus. Par rapport à l'ambition et l'image de la commune, c'est vraiment ce qui se joue. Ce n'est vraiment pas qu'une question financière. Ce n'est pas qu'une question de pollution, c'est une question de savoir quel avenir on veut donner au site Dubied.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'entrée en matière. **Elle est refusée par 22 NON contre 17 OUI. Il y a 1 abstention.**

8 CREDIT COMPLEMENTAIRE DE 239'000 FRANCS POUR LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

GED ACG 69268 | RCG 69823

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) indique que comme précédemment, il ne fera pas de description maintenant. Ce projet a également été vu en Commission de gestion et des finances (CGF) et en Commission d'urbanisme, de l'énergie et de développement durable (CUEDD).

Le président donne tout d'abord la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M^{me} ROBERT-NICOUD (PS) prend la parole au nom de la Commission : « *La CGF a traité le rapport concernant le crédit complémentaire pour le PAL en date du 28 avril et l'a préavisé favorablement.*

L'acceptation de ce crédit complémentaire par la Commission est avant tout le reflet du manque de marge de manœuvre que la Commune a dans ce dossier. En effet, il est indispensable que le Département du développement territorial et de l'environnement valide le PAL afin de pouvoir avancer, tant sur la question du dézonage, des normes ISOS, ZP2, de la protection de la nature et ainsi de suite. Autant de sujets qui dépendent de l'un des douze services de l'État et des demandes que ceux-ci adressent à la Commune.

Bien que le Conseil communal ait d'ores et déjà présenté deux versions du PAL, dont la seconde contenait les réponses à toutes les remarques émises suite à la première version, force est de constater que le département et ses services ne sont toujours pas prêts à accepter notre PAL et que de nouveaux points ont été soulevés lors de la seconde version. Les grands axes ayant déjà été définis, tout le travail consiste à donner aux services les réponses attendues de telles manières à ce qu'elles soient acceptées.

Les commissaires de la CGF ont clairement déclaré un certain agacement face à la situation. Ils tiennent ici à rappeler que presque 1 million de francs ont déjà été investis par la Commune dans la réfection du PAL. Il s'agit d'un montant conséquent pour les finances communales et surtout, une dépense qui empêche d'autres projets de voir le jour. Notamment des projets qui sont chers aux cœurs de nos concitoyen·ne·s.

La CGF a donc préavisé favorablement le crédit complémentaire pour le PAL et invite le Conseil général à en faire de même. Néanmoins, la CGF appelle de ses vœux que ce soit le dernier crédit à ce propos et que le département, ainsi que ses services, valident ce plan d'aménagement local dans les plus brefs délais. »

La Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Nicolas BÉRANECK (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier le Conseil communal ainsi que les services communaux pour le travail considérable fourni dans le cadre de cette révision du plan d'aménagement local (PAL). Nous saluons également l'engagement des*

mandataires, qui accompagnent avec professionnalisme et rigueur ce processus aussi complexe qu'essentiel pour l'avenir de notre Commune.

À deux reprises, notre Commune a fait le travail. Elle a livré des versions complètes, construites selon les règles en vigueur. Si pour la première mouture, nous pouvions légitimement nous attendre à des demandes de modification, pour la seconde — qui intégrait justement les corrections suite aux nombreuses remarques des services cantonaux — les exigences de l'État changent et des éléments nouveaux apparaissent. Il est tout simplement inacceptable qu'un processus aussi coûteux et mobilisateur soit ainsi freiné par une instabilité administrative et l'apparition de nouvelles directives émanant des services de l'État, sans prévisibilité ni coordination.

Alors que nous devrions en être à la finalisation du PAL ; nous sommes entraînés malgré nous dans un processus sans ligne d'arrivée claire. De nombreuses habitantes et habitants se demandent à juste titre quand ils auront enfin une vision claire de ce qui est possible ou non sur leur propre territoire.

En conclusion, nous accepterons ce crédit complémentaire de 239'000 francs, car il est indispensable pour poursuivre ce travail et sortir enfin de l'incertitude. Mais nous le faisons avec un sentiment d'agacement profond, et avec la ferme attente que cette troisième version du dossier soit la dernière. Il y va de la crédibilité des institutions, de la prévisibilité du cadre réglementaire et de la stabilité que nous devons aux habitantes et habitants de Val-de-Travers. »

M. Adrien PAGNIER (PLR) s'exprime à son tour : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif à un crédit complémentaire de 239'000 francs pour la révision du plan d'aménagement local.*

C'est avec le couteau sous la gorge que le PLR acceptera d'une courte majorité ce crédit supplémentaire de 239'000 francs.

Nous sommes conscients qu'il doit être compliqué de réviser un plan d'aménagement du territoire datant de 1992, respectivement de fusionner les 9 plans d'aménagements des anciennes communes pour n'en faire plus qu'un seul, mais dans ce dossier, la coupe commence à être bien pleine !

Tout d'abord, les exigences du Canton qui nous obligent à diminuer plus que de raison (44 hectares) nos terrains à bâtir pour les rendre à l'agriculture. Nous sommes la seule commune dans cette situation, au canton les autres communes ont certainement su profiter d'une époque moins restrictive.

Cela commence à coûter bien cher à nos fidèles contribuables car avec ce crédit complémentaire nous arrivons gentiment au million de francs versé à des mandataires spécialisés dans le domaine : cela représente donc environ 90 francs par habitant de la commune sans réelle plus-value pour notre population.

Nous sommes déjà à la troisième version de ce plan d'aménagement et comptons déjà 104 pages de remarques de la part des différents services cantonaux, mais petite question, les services du canton ne sont-ils pas censés aider ou soutenir les communes ?? À lire le rapport, on constate que pas vraiment, on dirait plutôt que l'on cherche à nous mettre des bâtons dans les roues...

Il va de soi que les propriétaires de ces terrains qui devront être déclassés ne soient pas des plus jouasses. Mais si nous présentons un PAL dans un certain délai, le Canton s'est dit ouvert à la discussion au cas par cas pour d'éventuelles mesures de compensations, délai qui a déjà été prolongé une fois. Nous espérons sérieusement que le but n'est pas de faire traîner suffisamment le dossier pour se substituer à ces compensations.

Nous remercions le personnel communal ainsi que le Conseil communal pour qui cela doit être difficile de revoir une troisième fois la copie ! »

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole à son tour : « *Voilà un crédit qui nous fait grincer des dents. En effet, nous nous demandons combien de temps cette farce pas drôle du tout va continuer. Combien de temps les services de l'État concernés par l'élaboration du PAL vont abuser de leur pouvoir. Nous attendons que le conseiller d'État Laurent Favre prenne le taureau par les cornes et remonte sérieusement les bretelles de ses chefs de service.*

En attendant, nous sommes contraints de voter ce crédit pour éviter les éventuelles rétorsions qui pourraient avoir des conséquences dramatiques pour nos finances si l'accès au fonds d'indemnisation pour les terres à bâtir dézonées nous était refusé.

Nous accepterons donc ce crédit contraint et avec colère ! »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique qu'une fois encore, la bureaucratie aussi excessive qu'asphyxiante de notre Canton déploie ses effets ravageurs et cette fois encore sur notre commune. Comme l'a si bien dit précédemment le PLR, c'est également avec le couteau sous la gorge que l'UDC acceptera amèrement ce nouveau crédit. Car, au regard de l'immense travail réalisé par notre commune sur ce dossier, son groupe espère que le Conseil d'État et ses chefs de service sauront en reconnaître la qualité de façon imminente, si possible avant que la Commune doive élaborer un nouveau PAL dans 10, 15, 20 ou 30 ans.

M^{me} PERRIN (AGORA) indique que son groupe partage le regret du Conseil communal concernant cette demande de crédit supplémentaire et que son groupe acceptera sans enthousiasme.

M. SIVIGNON (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable. Comme aucune question n'a été posée, il ne rajoutera rien.

M. Sébastien BURRI (PLR) remercie le Conseil communal pour ce rapport. Personnellement, il refuserait ce crédit. Non pas contre le Conseil communal, ni leur équipe. Pour lui, il est simplement impensable de voter quelque chose lorsque le Canton ne fait que de changer les règles du jeu en cours de route.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. Comme l'indique le chapitre quatre du rapport du Conseil communal, le total des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances est de 201'000 francs, ce qui est inférieur à la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2025. Le vote de ce crédit se fera donc à la majorité simple.

C'est par 32 OUI, contre 4 NON que le Conseil général approuve le crédit complémentaire de 239'000 francs pour la révision du plan d'aménagement local, tel que présenté par le Conseil communal. Il y a quatre abstentions.

9 MISE A JOUR DES ARRETES DE PERCEPTION ET DE REPARTITION DES CONTRIBUTIONS ET TAXES D'EQUIPEMENT

GED ACG 65517 | RCG 65183

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) ne fera à nouveau pas de présentation.

Le président donne d'abord la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M^{me} ROBERT-NICOUD (PS) prend la parole au nom de la Commission : *« La CGF a traité le rapport concernant la mise à jour des arrêtés de perceptions et de répartition des contributions et taxes d'équipement en date du 3 mars et l'a préavisé favorablement.*

Cet objet n'a pas fait grand débat puisqu'il s'agit surtout d'un nettoyage et d'une clarification en fonction de l'indice des prix.

Par sept acceptations et une abstention, la commission propose donc d'abroger les trois anciens arrêtés et d'approuver le nouvel arrêté qui synthétise et met à jour les dispositions communales. »

La Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M^{me} Floriane BURRI (PLR) prend la parole en ces termes : *« Le groupe PLR tient à remercier le Conseil communal pour les clarifications apportées ainsi que pour la démarche de révision de cet arrêté. Nous saluons la volonté d'améliorer la lisibilité et la cohérence des bases légales en matière de contributions et taxes d'équipement.*

Le regroupement des arrêtés existants en un document unique permet une meilleure transparence pour les citoyens et les professionnels concernés. Nous relevons également positivement l'ajustement des montants de base, de même que la précision du mécanisme d'indexation. Cependant, nous tenons à souligner que pour certains de nos membres, cela s'apparente à une augmentation de taxe, aussi minime soit-elle.

Par ces améliorations, la Commune renforce la prévisibilité des charges pour les contribuables et futurs contribuables qui désireraient s'installer au Val-de-Travers, tout en assurant une répartition équitable des coûts liés à l'aménagement du territoire.

En conséquence, le groupe PLR acceptera le projet d'arrêté tel que présenté et renouvelle ses remerciements au Conseil communal pour son travail. »

M. Jason SCHWEIZER (UDC) indique que son groupe dira oui, car après expertise du dossier, la modification des prix n'est pas excessive et la commune reste même dans la moyenne qui semble cohérente à son groupe.

M. MARGOT (PS) indique que son groupe soutiendra ce projet à l'unanimité et remercie le Conseil communal et les services communaux pour ce projet.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est avec 38 OUI que le Conseil général approuve la mise à jour des arrêtés de perception et de répartition des contributions et taxes d'équipement, telle que présentée par le Conseil communal. Il y a deux abstentions.

10 REVISION DU REGLEMENT DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DES CHAUFFAGES A DISTANCE COMMUNAUX

GED ACG 65543 | RCG 71048

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) ne développe pas cette révision, s'agissant d'une modification mineure.

La Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) ne souhaitant pas prendre la parole, le président laisse s'exprimer la Commission des règlements (CREGL).

M. BÉRANECK (PS) prend la parole au nom de la CREGL : *« La Commission des règlements a traité le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la mise à jour du règlement général de distribution de chaleur des chauffages à distance communaux par voie de circulation. »*

Lors de cet examen les commissaires ont approuvé sans oppositions les modifications proposées. La commission des règlements vous recommande donc d'approuver cet objet. »

Le président passe la parole aux différents groupes.

M^{me} Katia DELLA PIETRA (PS) s'exprime en ces termes : *« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport nous présentant les modifications réglementaires relatives aux chauffages à distance communaux (CAD). Ce rapport permet de clarifier les obligations des partenaires et nous n'avons pas de remarques particulières. »*

Pour notre groupe, c'est donc l'occasion de souligner l'importance fondamentale de ces infrastructures dans notre politique énergétique communale et de revenir sur le projet môtisan. Ce dernier avance bien et nous souhaitons rappeler à sa population quelques points importants.

Le projet de Môtiers, après les Bayards, Couvet et sans doute jamais à Saint-Gervais au vu du refus de l'entrée en matière de la droite concernant le projet Dubied, représente une avancée significative dans notre stratégie énergétique communautaire, plaçant les intérêts collectifs au centre de la transition écologique. Il s'agit d'une ressource partagée garantissant un chauffage fiable, écologique et à prix stable.

Nos CAD offrent une stabilité tarifaire essentielle pour les ménages et entreprises en s'appuyant sur des ressources locales maîtrisées, protégeant les usagers des crises énergétiques internationales tout en nécessitant un investissement moindre qu'une pompe à chaleur individuelle.

Le projet de Môtiers est une alternative concrète au tout-marché :

- *Infrastructure publique offrant une énergie 100 % renouvelable et locale, soit l'eau et le bois*
- *Valorisation du patrimoine forestier dans un circuit ultra-court*
- *Solution adaptée aux zones classées et protégées, préservant l'intégrité architecturale*
- *Renforcement de la souveraineté énergétique locale*

- *Promotion d'une sobriété énergétique intelligente où chaque bâtiment consomme uniquement l'énergie nécessaire*

Nous appelons les habitants et habitantes de Môtiers situés dans le périmètre concerné à considérer cette solution. Les participants dont le chauffage à énergie fossile est en fin de vie pourront bénéficier d'un chauffage provisoire avant le raccordement au CAD, prévu fin 2027. Le service de l'énergie se tient à votre disposition pour examiner le cas de chacun et chacune et lui proposer des solutions adaptées en vue de son intégration au CAD.

Ces projets incarnent notre ambition de construire un modèle énergétique solidaire, émancipé des logiques marchandes et au service de l'intérêt général ».

M^{me} Océane PARROD (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du rapport et accepte la mise à jour du règlement général de distribution de chaleur et chauffage à distance communaux.

M. SCHWEIZER (UDC) informe que son groupe valide également cette modification.

M. PAGNIER (PLR) a juste encore une petite question concernant l'article 4.5, alinéa trois bis : « *Le client doit réaliser un détartrage du système de production d'eau chaude sanitaire au minimum tous les cinq ans. Le détartrage doit être réalisé par une entreprise spécialisée ou un installateur sanitaire chauffage.* »

La question est relative au fait du changement de système par rapport à Couvet où il y a un échangeur à plaques. Maintenant, ça va être un accumulateur qui fait de l'eau chaude en direct, mais qui, respectivement, appartient à la Commune. Est-ce que c'est aussi aux clients d'effectuer du détartrage ?

M. SIVIGNON (cc) répond que non, la mesure est valable et applicable à tout le monde. Il a été identifié que les températures de retour ont un impact énorme sur l'efficacité des chaudières. Si le chauffe-eau est mal détartré, la température de retour est plus haute, ce qui pèjore l'efficacité. Donc on consomme plus de bois pour fournir le même nombre de kilowatts-heure. C'est donc une mesure applicable partout, en toute transparence. C'est une mesure prise dans d'autres règlements de chauffage à distance existants et ces mesures sont introduites maintenant systématiquement dans le règlement de réseau de chauffage à distance.

M. PAGNIER (PLR) comprend donc que le matériel appartient à la Commune, mais que c'est aux utilisateurs de s'occuper de son entretien.

M. SIVIGNON (cc) indique qu'il faudrait reprendre exactement la définition de limite de réseau, mais tout le réseau de chauffage à distance de Couvet est fait avec des accumulateurs de chaleur, avec des boilers installés côté client. C'est donc aux clients de procéder au détartrage, sauf aux Bayards. Il n'a plus en tête exactement la définition de la limite. La vérification sera faite et une réponse sera transmise.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la révision du règlement de distribution de chaleur des chauffages à distance communaux, telle que présentée par le Conseil communal.

11 PROJET D'ARRETE DU GROUPE PS « CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR L'ENGAGEMENT DE PERSONNEL D'ENCADREMENT AU SERVICE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE »

GED 66930

Le président donne la parole au chef du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement (DPJE).

M. Malo BORTOLINI (cc) prend la parole en ces termes : *« Le Conseil communal combattrait ce crédit supplémentaire, s'il est maintenu, pour la simple et bonne raison que l'Exécutif a validé, en avril dernier, l'engagement de 2,8 EPT dès le mois de mai en CDMAX de 2 ans, permettant l'absorption de plus de 10 places à 100 % dans le groupe des 0-1 an principalement et selon les normes actuelles (8 places avec les nouvelles normes). Ces engagements permettent de réduire en partie la liste d'attente, mais aussi de ne pas rompre des contrats lors du passage aux normes LAE 3 en août prochain. Nous tenons aussi à vous informer que lors de sa précédente séance, la Commission de gestion et des finances a validé aussi l'engagement de 1,4 EPT supplémentaire pour conserver la même capacité d'accueil qu'actuellement lors du passage des nouvelles normes d'encadrement LAE 3 en août prochain, mais aussi 1,1 EPT pour l'intendance et 0,2 EPT pour la conciergerie (principalement pour le nouveau site de Couvet). Le total des engagements s'élève à un coût annuel d'environ 468'000 francs. »*

Le président passe la parole au groupe PS pour le développement de ce projet d'arrêté.

M. MARGOT (PS) s'exprime à son tour : *« Je remercie le Conseil communal pour ses explications précises sur les mesures prises récemment pour améliorer la situation des crèches au niveau communal. Au vu de ces évolutions récentes, le groupe socialiste a pris la décision de retirer son projet d'arrêté.*

Les raisons de ce retrait sont multiples :

Tout d'abord, l'histoire de ce projet d'arrêté remonte à la séance dédiée au budget 2025. Le groupe socialiste avait alors proposé un amendement de dernière minute demandant d'allouer un montant de 180'000 francs au personnel du service des crèches de la commune, ceci afin de permettre à celui-ci de se développer et d'accueillir plus d'enfants. Cet amendement avait été refusé, ses détracteurs ayant argué leur mécontentement sur sa forme plutôt que sur son fond.

Ensuite est venu le début de cette année, avec comme nous le savons toutes et tous les difficultés pour de nombreux parents de notre vallée de trouver une place en crèche pour leurs enfants, en témoigne la longue liste d'attente communale ainsi que les articles d'ArclInfo dédiés à ce sujet. Afin de proposer une solution à ce problème, le groupe socialiste a dès lors concocté le projet d'arrêté que vous avez devant vos yeux ce soir, afin de débloquent dans l'urgence 2 EPT afin de réduire une partie de la liste d'attente et soulager les parents que cette situation mettait dans l'embarras. Cette proposition a été déposée le 25 janvier en vue du Conseil général du 24 mars, qui a été annulée. Nous avons également demandé que cette proposition d'arrêté soit traitée lors de la CGF du 3 mars passé afin de recueillir au préalable l'avis des groupes, voulant s'assurer de ne pas s'attirer de critiques sur la forme de ce projet d'arrêté en consultant en avance tous les partis.

Lors de la séance de la Commission de gestion et des finances du 3 mars, les partis se sont mis d'accord pour débloquer ce montant à condition qu'un rapport détaillé sur les effectifs et les évolutions de la liste d'attente de l'accueil en crèche nous soit fourni, afin d'avoir une idée des besoins nécessaires. Comme l'a mentionné le Conseil communal, ce rapport nous a été fourni lors de la séance de CGF du 28 avril passé avec l'information de l'engagement de la part du Conseil communal de ces 4 EPT pour les crèches (dont 2,8 EPT en CDMAX), permettant ainsi de résorber une partie de la liste d'attente. Les partis se sont également mis d'accord pour demander une présentation d'un rapport de la vision d'avenir de la politique d'accueil de l'enfance dans notre commune dans un avenir proche, afin que les partis puissent communiquer leur vision sur la place que devra avoir l'accueil parascolaire à l'avenir dans notre vallée et établir des prévisions budgétaires en accord avec cette vision. L'engagement de ces 4 EPT rentrant pleinement en accord avec les demandes du groupe socialiste, nous avons décidé de retirer notre projet d'arrêté.

Je terminerai mon intervention par deux choses.

Premièrement, nous sommes contents que le Conseil communal ait pris des mesures pour améliorer la situation et que l'ensemble des partis les ait suivies en commission. Nous regrettons en revanche le fait que nous ayons perdu six mois (surtout les parents) pour prendre une décision qui aurait déjà pu être prise en décembre de l'année passée au moment du budget.

Deuxièmement, nous sommes satisfaits que ce projet d'arrêté ait lancé une réflexion globale de la place de l'accueil de l'enfance dans notre commune, de la part du Conseil communal comme du Conseil général. Nous espérons que les partis politiques continueront à soutenir une politique d'accueil ambitieuse dans notre commune lors de la présentation prochaine du rapport de l'Exécutif à ce sujet. L'accueil de l'enfance est coûteux et il appartient de gérer son développement avec rigueur, mais il représente un support essentiel pour de nombreuses familles de notre vallée et contribue donc à l'attractivité de notre région. Le groupe socialiste retire donc son projet d'arrêté aujourd'hui, mais sera attentif aux besoins futurs de l'accueil pré et parascolaire et n'hésitera pas à revenir avec de telles propositions à futur en cas de besoin ».

Comme le groupe PS a retiré son projet d'arrêté, le président le classe sans suite.

12 PROJET D'ARRETE DU GROUPE PLR PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE « INDEMNITE AUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL ET AUX PARTIS POLITIQUES », DU 23 SEPTEMBRE 2024 (RSVDT 011.1)

GED 70988

Avant de laisser la parole au groupe PLR pour développer son projet d'arrêté, le président précise, comme stipulé dans l'article 3.36, alinéa 5 du règlement général, que seule l'entrée en matière sera discutée et votée si elle est combattue. Ce soir, à l'examen de détail, les éventuels amendements ainsi que le vote final ne seront réalisés que lors de la prochaine séance du Conseil général, quand le Conseil communal aura préparé le texte exact de l'arrêté et aura consulté les éventuelles commissions nécessaires.

M. CORTESE (PLR) développe ce projet d'arrêté ainsi : « Notre région connaît des difficultés économiques croissantes, et nos commerçants et commerçantes – que nous connaissons toutes et tous – en subissent directement les conséquences. Des fermetures s'enchaînent, des courriers sont parvenus dernièrement à notre autorité, et c'est au final notre tissu économique local qui s'effiloche lentement. Dans ce contexte, nous avons la responsabilité – ou plutôt, le devoir –, à notre niveau, de poser des gestes concrets de soutien envers nos commerçants locaux.

Ce projet représente justement l'un de ces gestes. En réorientant les indemnités versées par l'administration communale aux partis sous forme de bons locaux, nous injectons directement ces fonds dans l'économie du Val-de-Travers. Ces bons, pour rappel, ont la même valeur que l'argent liquide, mais ils garantissent une chose essentielle : que chaque franc reste ici, au service de notre communauté, de nos commerces, de nos emplois.

Nous sommes conscients que ce changement peut demander une adaptation, notamment pour les petits partis, pour qui le montant des indemnités correspond aux liquidités de fonctionnement au quotidien. Oui, cela engendrera une organisation différente, pour les petits partis, comme pour les plus grands. Mais soyons honnêtes : cette contrainte reste minime au regard du bénéfice économique que nous pouvons offrir.

Et si nous, partis politiques, ne sommes même pas capables de nous adapter à une formalité administrative aussi simple, quel message envoyons-nous aux citoyennes et citoyens qui, eux aussi, doivent s'adapter en permanence aux évolutions du monde et aux nouvelles pratiques ? Alors, c'est justement parce que nous sommes des élus responsables que nous devons montrer l'exemple.

En soutenant ce projet, nous ne faisons pas qu'adopter une modification administrative. Nous envoyons un signal politique clair à la population : celui de notre engagement en faveur du commerce local, de notre volonté de faire vivre nos villages, de notre attachement à une économie humaine, solidaire, enracinée dans nos réalités.

C'est une belle action, à notre niveau. C'est un geste porteur de sens. Et nous espérons sincèrement pouvoir compter sur votre soutien. »

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) prend la parole en ces termes : « *Le CC ne combat pas le projet d'arrêté pour deux raisons : la première concerne le commerce de proximité qui a besoin du soutien de toutes et de tous, notamment via l'utilisation des Val'. La deuxième a trait à la séparation des pouvoirs et au fait que le mode de rémunération des membres du Conseil général concerne uniquement votre Autorité.* »

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que ce projet d'arrêté a retenu toute l'attention de son groupe. Il rappelle l'attachement de son parti au commerce local. Il y a quelques années, l'UDC avait par ailleurs proposé, afin d'envoyer un signal fort, la signature d'une charte non contraignante en marge du budget. Il rappelle que cette charte demandait que les conseillers communaux et généraux s'engagent notamment à ne pas faire leurs courses en France voisine pendant la période des fêtes. C'était une mesure symbolique, afin que chaque membre de l'hémicycle puisse s'engager un petit peu sur l'honneur sur ce principe, afin de soutenir le commerce local.

Cette charte n'avait aucune valeur contraignante, mais aucun des membres de cet hémicycle ne l'avait alors accepté. Le conseiller communal en charge de la réponse s'était d'ailleurs même fendu d'un « *Je n'ai pas très envie d'y répondre.* » Tous jugeant qu'il s'agissait d'une atteinte à la liberté de commerce.

Le groupe PLR souhaite aujourd'hui envoyer un signal fort au commerce local et transformer les indemnités des conseillers généraux en bons pour les commerces locaux. Soit. Si l'intention est en soi louable, c'est oublier la raison d'être des maigres indemnités touchées par les élus et les partis au sein de cet hémicycle. Rappelons que lors de l'introduction de ce forfait, il s'agit de 300 francs par élu par année.

L'objectif était de permettre avant tout aux partis politiques locaux de disposer d'un petit fonds de roulement afin de dynamiser leurs activités locales, de dynamiser la vie politique locale. En transformant ces indemnités en bons d'achat, on part alors du principe que ces 300 francs par an seront reversés aux membres des partis pour leur consommation personnelle, ce qui porte atteinte à l'esprit de base de cette indemnité forfaitaire. Et cela non sans conséquences. Transformer le versement monétaire en versement en monnaie locale, c'est forcer inutilement une manière de consommer, de surcroît pour des montants anecdotiques à l'échelle du commerce local. Puisqu'on parle d'une somme annuelle totale, qui gravite autour des 15'000 francs, tout en restreignant les activités des partis politiques et notamment des plus petites formations. Le tout en générant une petite logistique supplémentaire, certes anecdotique elle aussi, mais tout de même une petite charge quand même. Ceci n'est pas un signal fort, c'est de la poudre de perlimpinpin. Une façon de se donner faussement bonne conscience aux yeux de la population. En effet, soutenir le commerce local, ça ne passe pas par des mesures symboliques à la portée discutable, mais par des habitudes de consommation tout au long de l'année.

Ça commence par faire essentiellement ses courses au Vallon, par privilégier les petits commerces autant que possible plutôt que les géants oranges, par éviter de se rendre de l'autre côté de la frontière pour remplir son panier de la ménagère et par privilégier les artisans et les entreprises de notre commune. Que ce soit pour l'adjudication des travaux, mais aussi pour les travaux, par exemple dans son appartement ou sa maison, plutôt que d'importer des matériaux de France ou d'Allemagne, histoire de gratter quelques sous. J'ose quand même espérer que les conseillers généraux et les conseillères générales n'auront pas attendu qu'on leur mette quelques billets en aval dans le porte-monnaie pour pouvoir prendre ces bonnes habitudes. En tous les cas, les membres de l'UDC n'ont pas besoin de voir leur porte-monnaie maigrement garni de force avec des Val's pour acheter local. Pour ces raisons, l'UDC rejettera unanimement ce projet d'arrêté, mais en revanche, l'UDC appelle l'ensemble des partis du Conseil général à une vraie réflexion globale de grande envergure pour élaborer une feuille de route, voire des solutions concrètes significatives à la faveur du commerce local. Une création d'un groupe de travail, par exemple, serait un bon point de départ. Une démarche positive à laquelle nous souscrivons sans hésitation.

M. BOVARD (POP) s'exprime également : *« Pour le groupe POP, si ce projet d'arrêté est louable en soi, il nous semble que l'obligation de recevoir la manne en Val's n'est pas forcément compatible avec la manière de gérer les finances de toutes les sections composant notre Assemblée. »*

En effet, si certains partis redistribuent les fonds reçus directement à leurs membres, d'autres reversent ces sommes à la caisse de leur section, leurs conseillers généraux ne touchant aucun défraiement. C'est une question de différence entre le néolibéralisme et la pensée sociale de gauche.

Nous ne combattons donc pas l'entrée en matière. »

M. BÉRANECK (PS) s'exprime à son tour : *« Le groupe socialiste remercie le groupe PLR pour sa proposition. Cette dernière permet de mettre en avant le Val', notre monnaie locale. Nous saluons l'intention louable de soutenir le commerce de la région à travers ce projet. »*

Il nous paraît utile de rappeler que, depuis l'introduction des indemnités, notre groupe procède systématiquement à leur conversion en Val' avant toute redistribution à ses membres. Ce geste s'inscrit dans notre volonté de renforcer l'économie locale.

Pour le groupe socialiste, il est essentiel que nos villages disposent de commerces de proximité, qu'ils soient dynamiques, accessibles et ancrés dans la vie de la population. Il faut donc, c'est évident, des mesures concrètes de soutien. Toutefois, avec environ 14'000 francs d'indemnités versée chaque année, nous restons ici dans le registre du symbole. Un symbole positif, certes, mais qui ne saurait remplacer des politiques structurantes à plus grande échelle.

À ce titre, nous encourageons vivement les commerçantes et commerçants à participer aux associations existantes pour y développer des idées et les porter auprès des autorités. C'est ensemble que nous pourrions faire émerger des projets porteurs pour notre région.

Concernant l'objet débattu ce soir, nous ne nous opposerons pas à l'entrée en matière. Toutefois, nous tenons à souligner que, pour nous, les groupes politiques doivent pouvoir décider librement et de manière responsable de l'affectation des indemnités qui leur sont versées. Ces montants, en particulier pour les plus petits partis, permettent souvent de financer des activités ou des prises de position politiques. Nous pensons qu'il est important de leur laisser cette possibilité.

En résumé, nous saluons l'esprit de la proposition, nous partageons la volonté de soutenir l'économie locale, mais nous restons attachés à la liberté d'action des groupes politiques dans l'usage de leurs indemnités. »

M. Thierry RAY (AGORA) indique que son groupe a longuement discuté à l'interne de la modification de l'arrêté concerné. Au départ mitigé, son avis a évolué positivement au fil des discussions. Les indemnités versées par la commune constituent l'unique source de financement pour AGORA, car la totalité de ses conseillers généraux les cède aux groupes sans structures cantonales ou fédérales. Son groupe ne bénéficie pas d'autres aides, ce qui limite grandement leurs actions marketing. Lors d'élections communales par exemple, aucune affiche n'est placardée car AGORA n'a pas les moyens de les produire. Il ne connaît pas les usages en vigueur dans les autres partis concernant la gestion de ces indemnités, mais il pense que la politique au niveau d'un Législatif doit rester bienveillante, compte tenu que l'objectif de la modification de cet arrêté est la défense du commerce local, son groupe ne le combattra pas. Bien que l'impact sera, selon son groupe, modeste, les conseillers généraux AGORA rachèteront les valeurs du groupe et se feront un grand plaisir d'aller les dépenser dans les commerces locaux.

M. Jean-Pierre CATTIN (PS) avertit l'Assemblée qu'il est membre de l'action, voire même gestionnaire des Val's, pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Il votera quand même pour cette proposition et remercie le groupe PLR pour cette idée.

Le président prend note de cette déclaration d'intérêt. La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant combattue, le président passe à son vote à majorité simple.

L'entrée en matière **est acceptée par 32 OUI contre 6 NON**. Il y a deux abstentions.

Le Conseil communal mettra l'arrêté définitif à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général et les membres auront l'occasion d'en débattre et de faire part de leurs éventuels amendements.

13 RECOMMANDATION DU GROUPE POP « PROJET DE GROUPE E DE DETOURNER L'AREUSE SOUTTERAINE »

GED 71165

Avant de laisser la parole au groupe POP, le président indique que le règlement général ne précise pas si la recommandation peut ou pas être amendée. D'entente avec le chancelier et comme pour la recommandation d'une séance précédente, il a été convenu d'en laisser la possibilité aux groupes, s'ils le souhaitent.

M. BOVARD (POP) développe cette recommandation ainsi : *« Nous demandons au Conseil communal d'être particulièrement attentif au projet du Groupe E.*

L'eau est un bien précieux qui va le devenir de plus en plus, ne l'oublions pas.

Nous vous demandons de veiller au débit minimal requis pour les prises d'eau potable des réseaux communaux, ainsi qu'au débit nécessaire à la faune piscicole ainsi qu'à la beauté de nos paysages qui, soit dit en passant, sont parties intégrantes de l'attrait touristique de notre vallée et qui rapportera certainement plus aux finances communales que les éventuelles ristournes du Groupe E.

Ce dernier n'est pas particulièrement connu pour son action écologique et sociale, son seul intérêt étant le profit et le bien-être de ses actionnaires. Il suffit de voir de quelle façon il s'y est pris pour licencier 180 employés. »

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. SIVIGNON (cc) rassure tout de suite le groupe POP. En fait, tout ce projet sera soumis à permis de construire et c'est la Commune qui les délivre, avec toutes les conditions qui s'appliqueront. Dans l'étude du permis de construire, tous les services cantonaux et communaux seront consultés sur le dossier. Les réglementations en vigueur en matière de débit minimum seront analysées par le Canton et par la Commune. Et puis, si à la fin, les conditions libellées dans le permis de construire ne sont pas satisfaisantes, il y a toujours la voie d'opposition. Le projet sera mis à l'enquête publique. Toutes les personnes intéressées qui souhaitent avoir accès au dossier pourront faire opposition pour bien vérifier que tout le travail a été fait correctement. Et puis, si quelqu'un n'est pas d'accord avec ce projet, l'opposition sera traitée et des voies de recours seront existantes. Donc, en l'espèce, le processus de permis de construire protège en tout cas toutes ces questions de débit d'eau pour l'Areuse.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) n'a pas de remarques particulières sur le fond de la recommandation, que l'UDC ne combattra pas, mais sur la forme. Il fait un rappel au règlement que les objets parlementaires tels que les recommandations, postulats, motions et autres, même s'ils sont déposés par un groupe, dans ce cas-là recommandation du groupe POP, le corps de texte doit être : *« le Conseil général invite le Conseil communal à... »* et pas *« le groupe POP invite... »*. La dernière fois, sauf erreur, le PLR s'était fait épingleur pour cette raison. Aujourd'hui, c'est de l'autre côté de l'hémicycle que ça se passe. Si le bureau du Conseil général et la Chancellerie pouvait être plus attentif à ce genre de petits détails à l'avenir.

Le président constate donc qu'un amendement est demandé par le groupe UDC.

M. BOVARD (POP) indique que son groupe accepte l'amendement proposé par son préopinant.

M. RAY (AGORA) indique que son groupe soutient cette recommandation. Il a juste une petite remarque qui l'a fait sourire de la part des commentaires du groupe POP qui demande au Conseil communal de rester attentif au projet du Groupe E. Le groupe AGORA invite le Conseil communal à rester attentif à TOUS les projets du groupe E.

M. Caryl TÜLLER (PLR) avait un joli rapport qui concerne plutôt le POP et son terme « Recommandation » et il remercie le POP d'avoir changé ceci.

M. MARGOT (PS) s'exprime à son tour : « *Le groupe socialiste soutiendra la recommandation du groupe POP. Il nous apparaît sensé que le Conseil communal soit attentif à ce que le débit minimal de l'Areuse soit respecté.* »

L'amendement du groupe UDC, qui consiste à remplacer le terme « POP » par « Conseil général » n'étant pas combattu, le président le considère comme accepté.

La parole n'étant plus demandée et la motion n'étant pas combattue, elle est considérée comme acceptée.

14 MOTION DU GROUPE PLR « RECENSEMENT DES MANDATS EXTERNES POUR UNE GESTION BUDGETAIRE OPTIMISEE »

GED 70989

Le président passe la parole au groupe PLR pour le développement de cette motion.

M^{me} RUFENER ESCHLER (PLR) la développe ainsi : « *Nous sommes tous conscients des défis budgétaires auxquels notre commune est confrontée. Pour optimiser la gestion de nos ressources, il est essentiel de disposer d'outils de transparence et d'analyse. C'est dans cet esprit que nous proposons de recenser les mandats externes d'une certaine durée avec des contrats signés (exemple : entretien des terrains de foot, déneigement, etc.).*

La motion initiale manquait de clarté, ce qui nous a conduits à ajouter un amendement pour préciser notre demande. Ce recensement des mandats comprendra l'objet du mandat, le prestataire, le montant alloué, la durée du contrat et toute autre information pertinente. Il servira d'outil de transparence, permettant de prendre des décisions responsables et d'assurer une utilisation plus efficiente des deniers publics.

Nous tenons à rassurer l'hémicycle que cette démarche n'a pas pour but de remettre en question les contrats existants, mais de disposer d'une vision claire et documentée. »

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) relève que le Conseil communal ne combattra pas cet amendement, ni la motion, vu qu'elle a été précisée dans son périmètre.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M^{me} IOSET (POP) prend la parole ainsi : « *Cette motion étonnante venant du groupe PLR nous convient tout à fait et nous la soutiendrons.*

Le groupe POP souhaiterait toutefois avoir une information plus précise par rapport à l'amendement que le PLR a déposé pour sa propre motion. Veuillez s'il vous plaît nous expliquer quelle est la durée d'un mandat externe d'une certaine durée. »

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) souligne que son groupe soutiendra toujours les actions favorisant la transparence et une gestion efficiente de l'argent public. Compte tenu de ce qui précède, son groupe soutiendra sans réserve la motion PLR demandant le recensement des mandats externes.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe soutiendra cette motion.

M. MARGOT (PS) s'exprime à son tour : *« L'ordre du jour de la séance de ce soir est bien chargé et je serai donc concis. Le groupe socialiste soutiendra la motion du groupe PLR. Nous sommes en effet d'avis qu'un tel recensement sera utile pour avoir une vue d'ensemble sur les mandats externes de la commune. Cependant, nous pensons qu'il serait logique que le Conseil communal se base sur un montant minimum au-dessous duquel les prestations n'auraient pas forcément besoin d'être recensées, ceci afin de ne pas avoir une liste à rallonge qui prend en compte chaque petit mandat externalisé (la tonte d'un gazon par exemple).*

Le groupe socialiste soutiendra donc la motion du groupe PLR. »

M^{me} RUFENER-ESCHLER (PLR) répond que l'idée de son groupe était de recenser les contrats d'un certain montant, donc ceux d'une durée déterminée. Dans le cadre d'un déneigement, par exemple, s'il y a un contrat sur deux, trois, quatre ou cinq ans. L'idée n'est pas de recenser les contrats ponctuels parce qu'effectivement, la liste serait à rallonge. Mais vraiment les contrats signés. C'est aussi au Conseil communal de voir le périmètre dans lequel les montants minimums qu'il souhaite mettre dans ce cadre.

Amendement du groupe PLR

Paragraphe 3 : Par conséquent, nous demandons au Conseil communal d'établir un recensement détaillé des mandats externes **d'une certaine durée avec des contrats signés (exemple : entretien des terrains de foot, déneigement, etc.)** en cours, comprenant notamment : ...

Cet amendement n'étant pas combattu, le président le considère comme accepté.

La parole n'étant plus demandée et la motion n'étant pas combattue, elle est considérée comme acceptée.

15 MOTION DU GROUPE PLR « STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE VAL-DE-TRAVERS »

GED 70990

Le président passe la parole au groupe PLR pour le développement de cette motion.

M. Sébastien BURRI (PLR) indique que cette motion vise un objectif : promouvoir le covoiturage, promouvoir le transfert sur les transports publics et désengorger certaines places de parc dans nos localités. Son groupe constate aujourd'hui que sur la place de Longereuse, nombre de véhicules se posent là avec des personnes qui viennent en véhicule seul ou dans les petites rues de nos localités. La demande du PLR est de voir s'il y a possibilité, sur notre territoire, de réfléchir à une politique de stationnement qui n'aurait aucun coût pour les habitants du Val-de-Travers.

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que le Conseil communal étant également concerné par cette problématique pratiquement quotidiennement, il ne combattra pas cette motion qui permet de lancer la réflexion.

Le président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) relève que pour son groupe, c'est un bon projet et il ne le combattra pas. Néanmoins, il rend attentif le conseiller communal de bien vouloir scrupuleusement respecter la phrase en gras souligné que les habitants de Val-de-Travers ne soient pas soumis à quelques taxes de parage. Il va sans dire que si dans un projet final qui devait être accepté par cet hémicycle, les habitants du Val-de-Travers devaient déboursier ne serait-ce qu'un seul centime pour le stationnement dans la commune, cette mesure ferait l'objet d'un référendum cinglant de la part de l'UDC.

M. BÉRANECK (PS) s'exprime également : « *Nous remercions le groupe PLR pour sa motion et pour l'argumentaire qui l'accompagne.*

Le groupe socialiste tient à rappeler que le domaine public communal est un bien collectif, qui appartient à l'ensemble des habitantes et habitants du Val-de-Travers. Ce domaine n'est pas extensible, et chaque affectation de l'espace doit se faire dans une logique d'équilibre et d'intérêt général.

Lorsqu'un espace public est réservé au stationnement, il est en quelque sorte réquisitionné au bénéfice d'un seul usage – le parage d'un véhicule – et souvent d'un seul individu. Il est donc cohérent, dans une logique de bonne gestion du domaine public, que cet usage soit soumis à une contribution financière.

Nous reconnaissons, comme le souligne le groupe PLR, que les usagers externes à la commune ne participent pas au financement de l'entretien de nos routes et de nos parkings.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutiendra cette motion, qui va dans le sens d'une utilisation plus équitable et plus rationnelle de l'espace public. »

M. VAUCHER (POP) prend la parole à son tour : « *Lors du Conseil général du 12 décembre 2022, le groupe POP déposait une question concernant les places de parc dans notre commune, demandant au Conseil communal si une réflexion était menée pour rentabiliser les places de parc dans notre commune. Le Conseil communal répondait alors que « l'introduction d'un émolument de stationnement pour les pendulaires n'est pas la bonne solution (...) ».*

Nous sommes donc particulièrement heureux de constater que les idées font leur chemin et que ce qui paraissait impossible à mettre en place en 2022 deviendra, nous l'espérons, possible en 2026 ! Nous

remercions le groupe PLR pour le dépôt de cette motion que nous soutenons et espérons pouvoir nous réjouir de la suite qui y sera donnée par le Conseil communal. »

M. RAY (AGORA) indique que certes, la motion proposée ce soir part d'une bonne intention, car le ménage communal a besoin d'argent pour poursuivre son développement mais, selon AGORA, il s'agit d'une fausse bonne idée. La phrase « *tout parcage sur le terrain communal est payant, ... la durée de stationnement sur la même place est de 24 heures* » suscite bien des interrogations. Est-ce que les membres ont pensé à certaines PME ou artisans qui emploient des collaborateurs venant de l'extérieur du Val-de-Travers et qui n'ont pas forcément la possibilité de mettre à disposition un parking privé, contrairement aux grandes entreprises ? Aux centres de formation pour adultes qui drainent des dizaines d'apprenants venant de l'extérieur du Val-de-Travers ? Aux commerçants ? Beaucoup ne voient pas cette mesure d'un bon œil. Des externes qui viennent au Val-de-Travers pour acheter leur litre d'absinthe et leur chocolat et qui devront commencer par déboursier de l'argent pour parquer leur véhicule ne seront pas, selon son groupe, très heureux. Ils risquent même d'aller les chercher à Pontarlier ou à Morteau, à moins qu'ils décident d'aller faire un tour au Creux du Van ou d'autres taxes les attendent.

Ces exemples sont bien loin d'être exhaustifs. Val-de-Travers est une ville, mais cette dernière est composée de nombreux villages. Comparer notre commune à des villes comme La Chaux-de-Fonds, Le Locle ou Neuchâtel n'est pas un argument. Ici, il n'y a pas besoin de dégorger un centre-ville. La situation géographique est différente. L'Assemblée veut rémunérer les conseillers généraux avec des Val's pour encourager le commerce local et d'un autre côté pénalise les mêmes commerçants avec du parcage payant. Le parcage gratuit pourrait même être utilisé à des fins marketing par la commune et ainsi se différencier des grandes villes. Il faut penser à l'attractivité de notre commune, à sa convivialité et à la qualité de l'accueil des personnes externes à Val-de-Travers. Pour conclure, en termes de gains pour la commune, le groupe AGORA n'est pas certain qu'ils soient aussi fameux qu'attendus. Il faudra mettre des moyens humains pour effectuer des contrôles, inventer un concept de macarons pour les vallonniers, etc. De là à dire que quelques EPT de plus seront nécessaires pour gérer ce travail supplémentaire, il n'y a qu'un pas. Que va-t-il rester comme gains ? Le groupe AGORA ne soutiendra pas cette motion qu'il qualifie de fausse bonne idée.

M. Sébastien BURRI (PLR) précise que c'est une motion et non pas une dictature monacale, comme il aime bien dire. C'est une proposition. Et puis, libre au Conseil communal de tenir compte des remarques qui viennent d'être faites, de choisir une durée de parcage gratuite pendant deux ou trois heures pour permettre aux commerces locaux de fonctionner. La liberté est laissée au Conseil communal. Quand cette motion a été rédigée, le PLR a pensé inadéquat de relever toutes les coordonnées géographiques des places de parc existantes et des places utilisées non marquées pour les mettre dans cette motion. Cette séance ne finirait pas avant demain matin.

La parole n'étant plus demandée et la motion étant combattue, le président passe ensuite au vote. La motion du groupe PLR « Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers » est **acceptée par 37 OUI, contre 3 NON.**

16 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

16.1 Questions et interpellations

M. SIVIGNON (cc) prend la parole en tant que président de l'Exécutif et indique que le Conseil communal reçoit beaucoup de questions et d'interpellations qui ont été soumises pour cette séance. Il y avait déjà le cas dans d'autres séances précédemment. Le Conseil communal invite tous les groupes du Conseil général à le solliciter directement sans attendre le Conseil général selon les sujets à traiter en cas d'urgence. Il ne faut pas hésiter à envoyer des messages directement sans devoir attendre et surcharger l'ordre du jour. Il pense à l'exemple de la question du mobilhome qui est traitée plus tard. Le Conseil communal répondra volontiers à vos questions. Il est certes intéressant pour certains sujets de les rendre publiques mais il faut toujours relativiser la question de la publicité de tout ce que tout ce qui sera discuté en séance. Ce soir, les questions et interpellations comportent quinze points. Il doute qu'il y ait la moindre chance que tout ça soit repris dans la presse demain.

16.2 Crédit pour le chauffage à distance de Môtiers

M. SIVIGNON (cc) rappelle que le Conseil général avait voté un crédit pour le chauffage à distance de Môtiers. Une première séance a eu lieu avec un groupe technique qui développe ce projet. Le mandataire travaille sur les questions de chaufferie. Dans cette idée, la question de la chaufferie est évidemment centrale et le bâtiment qui était prévu dans un des crédits pour le parascolaire de Môtiers, a fait l'objet d'une nouvelle analyse. Ces travaux avancent et comme l'a dit le groupe socialiste tout à l'heure, il invite tous les habitants de Môtiers à s'y intéresser pour que le projet puisse éventuellement voir le jour.

16.3 Nouveau processus de manifestation

M. SIVIGNON (cc) informe l'Assemblée que la Commune a mis en place un nouveau processus manifestation. Le formulaire historiquement en vigueur a été complètement refait et modernisé sur le site Internet. Il invite le Législatif à passer le message à toutes les associations qui sont intéressées pour organiser des manifestations, à utiliser assidûment ce formulaire qui simplifie toutes les démarches tant au niveau de l'organisateur que des services communaux.

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) invite également les organisateurs et organisatrices qui ont déjà pu le tester à lui donner un retour, car ce processus peut toujours être amélioré.

Dispositif Angela

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) indique que ce dispositif a été mis en place à espaceVAL. Le Conseil communal communiquera à ce sujet. Pour rappel, ce projet avait été mis en place en partenariat avec le Zonta Club de Val-de-Travers et Sainte-Croix. C'était important pour le Conseil communal. Il sera certainement déployé également à la piscine des Combes.

17 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

17.1 Interpellations

17.1.1 Interpellation du groupe POP concernant l'annulation par le Conseil communal du Conseil général du lundi 24 mars 2025

Sans concerter le Conseil général, au moins par l'intermédiaire des chefs de groupe, le Conseil communal a décidé d'annuler le Conseil général du 24 mars.

Même si la convocation du Conseil général est de sa prérogative avec le bureau du CG, nous regrettons que cette décision ait été prise sans que les chefs de groupe aient été consultés et demandons qu'ils le soient si une telle situation devait se reproduire.

Le groupe POP ne souhaite pas développer.

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : « *Le Conseil communal a pris bonne note de cette remarque et veillera à une meilleure communication à l'avenir.* »

Le groupe POP est parfaitement satisfait de cette réponse.

17.1.2 Interpellation du groupe POP concernant la création de quatre classes au collège B8 et de la construction de deux salles de couture (AMT)

Lors du Conseil général du 11 mars 2024, notre autorité validait un crédit de 740'000 francs pour la création de quatre salles supplémentaires au collège B8 et refusait un crédit de 585'000 francs pour la création de deux salles de coutures en précisant qu'une autre solution devait être rapidement trouvée pour ces deux salles.

Actuellement, le chantier du B8 n'a pas encore commencé et tout ce que nous savons, c'est que l'ascenseur a été refusé par le SAT sous prétexte qu'il s'agirait d'un bâtiment patrimonial. Nous sommes surpris que l'architecte n'ait, à notre connaissance, pas recouru contre cette décision de l'État, d'autant plus que la façade nord a déjà subi des modifications. Enfin, toujours au sujet du B8, nous réitérons nos craintes quant à l'absence d'un chemin de fuite extérieur et regrettons que notre demande à ce sujet n'ait pas été prise en compte. Si un incendie se déclare au rez-de-chaussée ou à la cave, les élèves seront pris au piège par la fumée.

Nous sommes par ailleurs sans nouvelles de l'avance du projet des deux salles de couture.

Au vu de la lenteur du traitement de ce dossier, lenteur qui entraîne d'importants problèmes pour l'organisation des classes, nous nous interrogeons : n'y a-t-il pas moyen de faire pression sur l'architecte pour que le dossier et le chantier avancent de manière efficace ? Nous demandons en outre à tous les membres du Conseil communal de faire corps derrière ce projet.

Le groupe POP ne souhaite pas développer cette interpellation.

M. BORTOLINI (cc) indique que le Conseil communal a bien pris note et répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil général.

Le groupe POP donnera son indice de satisfaction lors de la prochaine séance.

17.1.3 Interpellation du groupe POP concernant les « jardins de cailloux » de plus en plus nombreux dans notre commune

De plus en plus de jardins privés se trouvent entièrement recouverts de cailloux. Cette pratique, tout en nuisant à la biodiversité, crée des îlots de chaleurs dont on se passerait avec le réchauffement climatique. Nous demandons au Conseil communal de réfléchir à une modification de la loi sur l'aménagement du territoire permettant de n'autoriser une couverture avec des cailloux ne représentant qu'un pourcentage raisonnable de chaque parcelle.

Le groupe POP ne souhaite pas développer cette interpellation.

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : *« Le Conseil communal ne peut pas modifier à proprement parler « la loi sur l'aménagement du territoire » puisque les lois relèvent du Législatif cantonal. Le service communal de l'aménagement du territoire s'attèle à réviser le PAL et le travail de consolidation de tous les règlements existants est déjà très conséquent. Il est déjà difficile d'évaluer toutes les conséquences de cette importante révision et il est délicat de réglementer un élément de plus puisqu'il faudra ensuite veiller à la bonne application de ces mesures. Le prochain règlement généralise déjà la notion de surface minimale perméable, notamment pour prévenir les risques d'inondation et nous verrons donc s'il est opportun d'y ajouter de nouvelles dispositions. »*

M. VAUCHER (POP) est satisfait de cette réponse et ajoute que maintenant, il existe également un jardin de briques de verre à Fleurier. C'est très intéressant. C'est juste à côté de la Fleurisia.

17.1.4 Interpellation du groupe POP concernant l'aménagement et la valorisation des bords de rivières dans nos villages

De nombreuses rivières coulent dans nos villages. Souvent, elles sont bordées d'une bande herbeuse ne servant que de WC à chiens ou de parking improvisé, deux roues dans l'herbe et deux sur la route. Nous proposons de mieux utiliser ces espaces en posant quelques tables dans des lieux favorables pour permettre aux habitants d'y passer des moments conviviaux, à l'instar de ceux que l'on peut passer aux diverses places de pique-nique forestières. Conscients que les finances communales ne sont pas au beau fixe, nous proposons que ces travaux soient effectués par la PC lors de cours, avec le soutien du service forestier.

Le groupe POP ne souhaite pas développer cette interpellation.

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : *« L'idée est intéressante et nous invitons le POP à nous communiquer les endroits précis qui auraient été déjà identifiés. À noter tout de même que ces infrastructures ont effectivement un coût et que ces travaux ne relèvent pas réellement des interventions qui pourraient être faites par la PC. »*

M. VAUCHER (POP) trouve dommage que la PC ne puisse plus faire ça parce que c'était le cas, il y a longtemps, quand il était jeune. C'est volontiers que son groupe communiquera ces emplacements parce qu'il y a effectivement deux ou trois endroits qu'il a repérés et qui pourraient être bien pour se prêter à ce type d'aménagement.

17.1.5 Interpellation du groupe PS au sujet de la possibilité d'informer sur les bourses d'études locales

Les bourses d'études sont un soutien essentiel et précieux aux étudiant·es en situation financière délicate. Or, trouver les bourses d'études existantes peut être très compliqué, car celles-ci se répartissent entre les collectivités publiques et plusieurs fondations ou associations privées. Plusieurs étudiant·es qui pourraient bénéficier de ces bourses n'y ont pas accès, ne sachant pas forcément ce qui est existant et ce qu'il est possible de faire. Dans ce contexte-là, est-ce que le Conseil Communal pourrait recenser les diverses bourses régionales sur son site internet, et expliquer la marche à suivre générale pour y accéder ? Cela permettrait à la commune de réorienter certain·es demandeur·euses vers des bourses privées en complément de celles octroyées par les entités publiques si celles-ci ne suffisent pas ou ne s'appliquent pas.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond ainsi : « *Nous remercions le groupe PS de cette interpellation. Suite à la communication de la nouvelle Fondation André Morgenthaler, la Commune avait déjà relayé cette information via ses canaux de communication. Nos services vont réfléchir à la manière dont nous pouvons améliorer l'accès à l'information pour les bourses régionales.* »

M. MARGOT (PS) remercie la conseillère communale pour cette réponse qui le satisfait pleinement. Il a eu pas mal de retours d'étudiants et d'étudiantes qui étaient un peu perdus dans cette jungle des possibilités de bourses d'études alors que franchement, il y a des étudiantes et des étudiants pour qui chaque centime compte. Donc c'est vraiment super si cet accès est un peu plus facilité, merci de mettre ça sur le site Internet de la commune.

17.2 Questions

17.2.1 Question du groupe POP concernant la nouvelle piste d'entraînement sapeurs-pompiers à la Presta

La nouvelle piste d'entraînement pour les sapeurs-pompiers à La Presta éveille des commentaires très positifs de la part des personnes concernées. Dans le journal Arcinfo, elle est décrite comme « plus respectueuse de l'environnement » en référence aux installations de récupération des fumées ou à la récupération de l'eau d'extinction. Qu'en est-il des PFAS (polluants éternels) ? Les lieux d'entraînement des pompiers sont des points de pollution à cause des PFAS dans les mousses anti-incendie.

M. SIMON-VERMOT (cc) indique que vu le caractère éminemment technique de la question et de la réponse, le Conseil communal s'est tourné vers l'ECAP, qui a rendu une lettre, dont il en fait la lecture :

« En préambule et comme vous le savez probablement, l'ECAP est propriétaire de la piste de la Presta depuis 2013, nous ne pouvons donc nous prononcer sur les pratiques en vigueur avant cette date.

La recommandation de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel, du 15 octobre 2010 (annexe 1), sur l'utilisation des extraits de mousse sur le territoire du canton de Neuchâtel indiquait déjà,

donc avant que l'ECAP devienne propriétaire de la piste, que « l'utilisation de l'émulsifiant SFPM (Synthétique, fluoré, polyvalent, mufti foisonnement) à des fins d'exercices, se fait sur une des places répertoriées, permettant une décantation de la mousse produite et un acheminement lent vers une STEP ». Les places répertoriées permettant l'utilisation de cette mousse dans ce document sont celles de la Raffinerie à Cressier et la place de la caserne de Cortaillod uniquement.

Le 13 juillet 2021, l'ECAP a émis une directive relative à l'utilisation des extraits de mousse sur le territoire du canton de Neuchâtel (annexe 2), mentionnant également ces deux places comme répertoriées pour l'utilisation de l'émulsifiant SFPM. De plus, en cas d'exercice sur une des places répertoriées, dont ne fait pas partie la piste de la Presta, « des mesures spéciales de protection de l'environnement doivent être prises (rétention complète, élimination en tant que déchets spéciaux). Quel que soit le type de mousse d'extinction utilisée (fluorée ou non), il est obligatoire d'éliminer correctement l'eau d'extinction, conformément à la législation sur la protection de l'environnement ».

Depuis le 1^{er} juin 2024, à l'instigation de l'ECAP et à la suite d'une décision de la commission stratégique de la défense incendie et des secours, l'usage des mousses fluorées a été banni pour tous les sapeurs-pompiers du canton, remplacées par l'émulseur FOAM MASTER 3F. Il n'existe plus de stocks de mousse fluorée dans les régions de défense incendie ou au Centre de formation de Couvet. Deux exceptions subsistent encore : l'aéroport des Éplatures, soumis aux directives de l'OFAC ainsi que la Raffinerie de Cressier, qui possède un petit stock, sous contrôle du service de l'environnement. Une nouvelle directive concernant le stockage et l'utilisation de cette mousse a été établie en novembre 2023 (annexe 3).

Par ailleurs, lors de la rénovation de la piste, une place pour l'utilisation de mousse (non fluorée) a été spécialement conçue. Cette place est dotée d'un bac permettant la récupération et l'élimination totale de la mousse utilisée en exercice.

Au vu de ce qui précède et en réponse à la question du groupe POP, nous pouvons vous informer que depuis 2013, seule de la mousse sans fluor a été utilisée (mousse d'exercice jusqu'en 2024, FOAM MASTER 3F depuis lors) sur le site de la Presta à Couvet. »

17.2.2 Question du groupe POP au sujet de l'application de la motion « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique »

Le Conseil communal de Val-de-Travers répondait le 25 janvier 2011 par un rapport à la motion du POP déposée le 26 avril 2010 ayant pour titre « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique ».

Comme le temps passe, nous voulons nous assurer que ce rapport est toujours bien présent dans l'esprit de nos conseillers communaux lors des diverses soumissions, achats de matériel et appels d'offres.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « Le Conseil communal remercie le groupe POP de cette question et pour avoir remis le contenu de cette motion de 2011 à l'ordre du jour.

Les propos de nos prédécesseurs au sein de l'Exécutif gardent toute leur actualité et le Conseil communal actuel continue d'utiliser les critères mentionnés dans le rapport, à savoir :

- *Coût*
- *Proximité des prestataires. Dans la mesure du possible, la commune favorise les entreprises locales et régionales*
- *Respect des obligations légales, par exemple sécurité et conditions de travail*
- *Qualité du travail, réputation des entreprises et emploi global offert dans la région*
- *Délais et démarche proposés*

- *Caractère formateur des entreprises, certifications éventuelles.*

La législation sur les marchés publics encadre évidemment tout le processus, mais le Conseil communal travaille aussi sur une directive sur les acquisitions qui clarifiera plusieurs éléments pour nos services. »

17.2.3 Question du groupe POP concernant le mobilhome déposé sans demande préalable sur le parking du château de Môtiers

Un mobilhome a été déposé ce printemps sur le parking du château à Môtiers et y est encore actuellement. Le propriétaire est-il connu et si oui, pourquoi ce mobile home n'a-t-il pas encore été déplacé ?



M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Pour être clair, le mobilhome a été installé illégalement sur le parking du Château. Depuis le début du mois de mars, nous sommes donc en contact avec la propriétaire qui s'est permis de poser sa maisonnette sans autorisation communale.*

Vu le volume du bâtiment qui doit être transporté par convoi exceptionnel, nous avons pris la décision de ne pas le déplacer pour l'instant, car un tel transport coûterait plusieurs milliers de francs sans savoir si la commune pourrait retoucher l'argent. De plus, organiser un convoi exceptionnel ne se prépare pas en quelques jours. Nous continuons donc de pousser la propriétaire à avancer rapidement avec ses démarches pour trouver un autre endroit dans une autre commune, ce qu'elle a promis de faire.

Finalement, nous profitons de cette réponse pour informer l'auditoire que l'installation de mobilhomes sur les places définies par le Conseil communal pour le stationnement des camping-cars est évidemment strictement interdite. »

17.2.4 Question du groupe AGORA au sujet du mini-golf de la Robella

Concernant le mini-golf de la Robella, où en sommes-nous par rapport à la végétalisation prévue sur le site ?

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : *« La végétalisation est une condition du permis de construire et devra être réalisée. Des problèmes lors de l'exécution des travaux ont, à notre connaissance, retardé la finalisation du projet, mais la condition reste applicable. »*

17.2.5 Question du groupe UDC concernant le terrain des Lerreux à Fleurier

Quel est le coût de la réfection du terrain des Lerreux ? Et à quelle hauteur la Commune a sponsorisé ?

M. Yann KLAUSER (cc) répond en ces termes : *« Les coûts de la remise en état du terrain des Lerreux sont les suivants :*

<i>Graines, engrais, semoir et barrières</i>	<i>Fr.</i>	<i>3'657.65</i>
<i>250 heures travail hommes à Fr. 70.- h.</i>	<i>Fr.</i>	<i>17'500.-</i>
<i>Véhicule, fraisage, rouleau</i>	<i>Fr.</i>	<i>2'250.-</i>

Total de l'intervention Fr. 23'407.-

La Commune a payé 21'600 francs de cette intervention.

Le terrain est à nouveau en grande partie accessible depuis la semaine passée. »

17.2.6 Question du groupe UDC concernant le déneigement

Le Conseil communal peut-il nous expliquer le déneigement catastrophique entre les fêtes de fin d'année ? Pourquoi aucune mesure urgente n'a été prise afin d'assurer la sécurité des piétons et des accès des commerçants lors d'une période la plus chargée de l'année ? Le Conseil communal a-t-il déjà calculé combien coûterait la privatisation du déneigement privé au vu des petites périodes d'enneigement par année ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : *« Si nous voulions répondre à toutes les demandes, nous devrions envisager une augmentation des effectifs. Toutes les équipes étaient sur le front, mais avec deux employés à l'arrêt. Pour rappel, quelque 22 kilomètres de routes cantonales et trottoirs ont été repris par notre commune il y a quelques années. Pour couvrir l'entretien de ces nouveaux tronçons, il aurait fallu engager 2 EPT, mais par mesure d'économie, c'est un seul EPT qui avait été accordé.*

Effectivement, les importantes chutes de neige durant les fêtes ont occupé le service de voirie : ceci non sans peine, étant donné les conditions climatiques particulières, passant de la neige à la pluie avec des écarts de température très importants. Le service a effectué durant les fêtes 662 heures de salage et déneigement.

Pour les coûts de la privatisation, les prix horaires varient d'une entreprise à l'autre, ainsi que le montant du forfait de base. Il faut souligner qu'à ce jour, nous avons déjà des difficultés à trouver des mandataires disposant du matériel adéquat pour le déneigement des tronçons sur les hauteurs du Vallon. Il faut également un matériel spécifique qui a un coût et se révèle peu rentable avec les hivers doux que nous avons ces dernières années.

La courte durée d'enneigement de ces dernières années engendre un travail « estival » de plus longue durée pour nos équipes.

Nous sommes conscients que des améliorations peuvent être apportées et ceci dès la prochaine période hivernale. »

17.2.7 Question du groupe UDC concernant un conteneur du cimetière à Boveresse

L'accès actuel du conteneur déchets verts du cimetière de Boveresse pose certaines difficultés, notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite, il est en effet compliqué de monter jusqu'au bord de la route pour emmener les déchets verts. Serait-il envisageable de déplacer ce conteneur vers l'entrée du cimetière ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : *« Pour faciliter l'accessibilité, le conteneur sera déplacé à l'entrée du cimetière. »*

17.2.8 Question du groupe PLR concernant un mobilhome

Un mobilhome est stationné depuis la fin de l'hiver sur la place de parc du Château de Môtiers.

Est-ce que le Conseil communal est au courant de la situation et peut-il nous informer sur la raison de la présence de cette habitation ?

M. SIMON-VERMOT (cc) renvoie à sa réponse donnée à la même question émanant du groupe POP.

17.2.9 Question du groupe PLR concernant un bus non immatriculé

Un bus non immatriculé est visible depuis un certain temps sur le parking des Courtons à Noiraigue.

Est-ce que le Conseil communal a autorisé le stationnement de ce véhicule sans plaques d'immatriculation sur le bien-fond communal ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Ce bus a reçu une autorisation payante de stationnement pour la période hivernale. Le propriétaire a été contacté pour le déplacer dans les meilleurs délais. Nous suivons l'affaire de près avec les agents de sécurité publique. »*

17.2.10 Question du groupe PS sur le statut du hangar des pompiers de Môtiers

Le 27 septembre 2021, le Conseil général votait un crédit de 13'200'000 francs pour la construction de trois projets d'infrastructures scolaires et extrascolaires dont 1'000'000 francs pour la création d'une structure parascolaire à Môtiers. À l'époque, le projet prévoyait la conversion de l'ancien hangar des pompiers. Nous constatons que rien n'a été fait sur ce projet depuis lors. Quel est le statut de ce projet ?

M. BORTOLINI (cc) répond en ces termes : *« Le projet du hangar des pompiers a été longtemps ralenti par des oppositions, notamment en raison de la proximité d'une station transformatrice. Cette situation a eu un impact significatif sur le calendrier de réalisation du projet, tout en entraînant une hausse notable des coûts des matériaux de construction. »*

Avant de revenir devant votre autorité avec une éventuelle demande de crédit supplémentaire, le Conseil communal a mandaté le DPJE pour réévaluer la viabilité du projet, en tenant compte notamment de l'évolution démographique. L'analyse a révélé que les effectifs scolaires sont actuellement stables et devraient le rester pour les années à venir, même si toutefois, nous espérons une augmentation de la population. Par ailleurs, le développement du quartier de Plaine-Fin, qui pourrait influencer ces perspectives, reste suspendu à l'entrée en vigueur du PAL.

En parallèle, le bâtiment du hangar présente des conditions particulièrement favorables pour l'implantation d'un CAD. Fort de ces constats, le Conseil communal a décidé de réintégrer ce bâtiment parmi les options possibles pour l'installation du CAD.

Le DPJE reste toutefois pleinement mobilisé pour améliorer la situation du parascolaire à Môtiers. Nous reviendrons ainsi prochainement vers votre autorité avec de nouvelles propositions concrètes visant à augmenter les capacités d'accueil et à améliorer de manière durable la situation du parascolaire. »

17.2.11 Question du groupe PS au sujet des bancs publics

À la suite de la question du groupe POP du 22 mars 2021 au sujet des bancs publics, le Conseil communal avait indiqué qu'il continuerait à les enlever en hiver pour des questions d'entretien. Est-ce que cela vaut toujours aujourd'hui ou est-ce que ceux-ci pourraient être maintenus en hiver ? De plus, est-ce que l'installation de bancs publics est abordée lors de grands travaux de réfection (ex : Grand-Rue de Couvet) ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : « *Vu l'évolution du climat et la réduction de la période hivernale, décision a été prise de ne plus démonter les bancs sur l'ensemble du territoire communal.*

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la Grand Rue de Couvet, des bancs provisoires seront installés selon les possibilités et ceci en attente de l'installation du mobilier définitif, prévu dans le projet de réaménagement. »

17.2.12 Question du groupe PS au sujet des points d'eaux dans les places de jeux

Sauf erreur de notre part, plusieurs places de jeux pour enfants de notre commune ne disposent pas d'un accès à l'eau, alors que cela représente un besoin élémentaire en période estivale, tant pour l'hygiène que pour le confort des enfants et des familles. Le Conseil communal compte-t-il y remédier en installant des points d'eau ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : « *Il est vrai que toutes les places de jeux ne sont pas équipées. En premier lieu, cela aurait un coût élevé pour amener de nouvelles conduites d'eau et installations de fontaines à bouton que l'on trouve dans les villes. Mais ceci poserait aussi problème en cas de non-utilisation sur une certaine durée au niveau de l'hygiène de l'eau. Laisser couler de nouvelles fontaines à l'année irait à l'encontre des économies de cette précieuse denrée. »*

17.2.13 Question du groupe PS relative à l'aménagement du jardin public sis place de la Gare

Le Conseil communal prévoit-il d'exploiter le potentiel du jardin public de Fleurier avec des aménagements qui permettraient de développer cette zone en un lieu de rencontre et de convivialité intergénérationnelle avec des structures adaptées aux différents âges, des espaces de détente, des tables de pique-nique, des jeux au sol et modulables, etc. En effet, cette surface mériterait d'être valorisée dans cette perspective, car ce jardin donne une impression d'inachevé.

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : « *En 2021, la place de jeu a été rénovée à hauteur de 47'000 francs. Dans l'intervalle, deux tables avec bancs ont été installées. Pour la suite, nous sommes en contact étroit avec ma collègue Sarah Fuchs-Rota pour la partie intergénérationnelle et les éventuelles adaptations qui pourraient être envisagées. »*

17.2.14 Question du groupe PS concernant la maison de la Haute Chocolaterie à Môtiers

La maison de la haute chocolaterie, projet lancé en 2023, proposait une expérience du monde du chocolat haut de gamme, avec musée, dégustations et ateliers. Ce projet a reçu un soutien communal du crédit-cadre NPR pour sa mission culturelle et touristique. Nous avons appris que ces projets sont tombés à l'eau et que le bâtiment sera dédié à la production des produits Jacot. Le Conseil Communal peut-il nous éclairer sur ce qu'il adviendra du montant octroyé (100'000 francs) et s'il sera rétrocédé ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « *Le soutien NPR de la Confédération et du Canton n'ayant pas été remis en question lors du changement d'orientation du projet de Jacot Chocolatier, la Commune a décidé de poursuivre également son soutien.*

Pour information, la convention signée entre le Canton et l'entreprise mentionnait ceci : « Achat, rénovation et transformation de la Grange des Six Communes à Môtiers afin d'y regrouper les activités de la chocolaterie et créer « Maison Jacot » à portée touristique. Création d'un centre d'expérience et de production offrant à tout public de nouvelles prestations telles dégustation, ateliers de chocolat, location de salles pour séminaires et conférences, expositions avec films et boutique. Offre s'adressant tant aux touristes individuels, groupes et familles qu'au segment MICE [Meetings, Incentives, Conferences (ou Convention), Events]. La production sera visible depuis l'exposition/boutique ainsi que depuis les salles d'ateliers ».

Si le musée en tant que tel ne verra malheureusement pas le jour, les autres activités mentionnées dans la convention restent d'actualité avec le regroupement de la production à Môtiers et l'organisation d'ateliers dans le bâtiment, qui ont d'ailleurs du succès. »

17.2.15 Question du groupe PS relative à l'affichage public culturel

Le Conseil Communal prévoit-il des panneaux d'affichage dans les villages destinés à nos associations et organisations culturelles pour qu'elles puissent utiliser ces supports comme relais d'information de leurs programmes événementiel et culturel ? Si oui, dans quels délais ? Cela permettrait de soutenir toutes les organisations qui font preuve d'un dynamisme incroyable et qui mettent en valeur notre région et sa richesse culturelle en leur permettant d'avoir des supports dignes de leur engagement.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : « À la question « Le Conseil Communal prévoit-il des panneaux d'affichage pour la culture », la réponse est non à ce stade. Toutefois, il en discutera volontiers lors d'une de ses prochaines séances. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 23 h 14.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Jean-Marc Hirschy

Stéphane Bobillier

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, acceptée par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste « Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024
- Motion du groupe AGORA « Participation aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles », acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024

- Motion du groupe PLR « Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR « Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025

Recommandation en suspens :

- Recommandation du PLR « Pour le maintien d'un service postal de proximité à Couvet », acceptée lors de la séance du 9 décembre 2024
- Recommandation du groupe POP « Projet de Groupe E de détourner l'Areuse souterraine », acceptée lors de la séance du 19 mai 2025